Année 2001. – N° 77 A.N. (C.R.) ISSN 0242-6765 – CPPAP 0503 B 05115 Jeudi 15 novembre 2001

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

COMPTE RENDU INTÉGRAL

DES SÉANCES DU MERCREDI 14 NOVEMBRE 2001

(26e jour de séance de la session)

SITE OFFICIEL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR INTERNET :
http://www.assemblee-nationale.fr

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1re séance 7765

2e séance 7797

3e séance 7835

Année 2001. – N° 77 [1] A.N. (C.R.) ISSN 0242-6765 – CPPAP 0503 B 05115 Jeudi 15 novembre 2001

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

62e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1re séance du mercredi 14 novembre 2001

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA

1. **Loi de finances pour 2002** (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7767).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. Yves Cochet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Félix Leyzour, rapporteur pour avis de la commission de la production.

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont,
M. Yves Deniaud,
Mme Janine Jambu,
MM. Maurice Ligot,
Jean-Michel Marchand,
Mmes Sylvia Bassot,
Geneviève Perrin-Gaillard,
MM. François Sauvadet,
Jean Rigal,
Michel Vergnier,
Léonce Deprez,
Gérard Bapt,
Jean-Pierre Balligand,
Philippe Duron,
Henri Nayrou.

M. le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour des prochaines séances** (p. 7794).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA, vice-présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à neuf heures quinze.)

1

LOI DE FINANCES POUR 2002

DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (nos 3262, 3320).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mme la présidente. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, concernant l'aménagement du territoire.

La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

M. Yves Cochet, *ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.* Madame la présidente, mesdames, messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui le projet de budget de l'aménagement du territoire. J'espère que, comme moi, vous l'apprécierez puisqu'il figure pour la quatrième année consécutive, parmi les priorités gouvernementales.

Avec un montant de 285,38 millions d'euros en dépenses ordinaires et crédits de paiement, ce budget est en hausse de 6,8 %.

Quant aux actions du FNADT, le fonds national d'aménagement et de développement du territoire, elles sont, en dépenses ordinaires et crédits de paiement, de 210,30 millions d'euros, contre 202 millions d'euros cette année. Ce montant correspond à une certaine stabilité globale compte tenu d'un transfert interne de 7 millions d'euros destinés à la création de l'Agence française pour les investissements internationaux, que nous avons inaugurée voilà un mois et demi environ, et dont la dotation s'impute sur les crédits du titre IV.

Par ailleurs, les crédits du titre IV diminuent pour tenir compte d'un démarrage tardif des contrats de plan en 2000. Cette diminution n'affecte pas le niveau de réalisation de ces derniers qui pourront être honorés du fait des reports ainsi générés. En revanche, les crédits de paiement du titre VI augmentent, là aussi du fait d'un ajustement mécanique des paiements et des engagements.

S'agissant du soutien aux entreprises sur les territoires, vous connaissez la réforme de la prime d'aménagement du territoire, cet outil majeur de soutien à la création d'emplois durables et au développement d'activités économiques dans les zones prioritaires du territoire national.

Ses nouvelles modalités d'attribution ont été fixées par un décret du 11 avril 2001. Le Gouvernement français dispose maintenant, depuis le 6 juin 2001, de la base juridique nécessaire pour accorder la prime.

Cette réforme mise en œuvre cette année, peut être résumée ainsi : abaissement des seuils d'éligibilité à la PAT à 2,28 millions d'euros – 15 millions de francs – d'investissement et quinze emplois, contre 3 millions d'euros – 20 millions de francs – d'investissement et vingt emplois précédemment ; élargissement de l'éligibilité aux nouveaux services jusqu'à présent internalisés dans les entreprises, comme les centres d'appel, la logistique ou l'informatique. Certains d'entre vous ont déjà pu faire bénéficier quelques projets de cet élargissement de la PAT ; je pense au rapporteur général.

L'élargissement des activités éligibles et l'abaissement des seuils d'éligibilité permettent à la PAT d'accompagner la tertiairisation de l'économie et d'être un instrument plus efficace de développement local.

Les crédits affectés à la PAT ont été portés, en autorisations de programme à 66,32 millions d'euros pour 2002, soit 5,3 de plus qu'en 2001, et à 60,98 millions d'euros en crédits de paiement contre 45,73 cette année.

Le budget de fonctionnement de la DATAR s'élèvera à 14,10 millions d'euros en 2002 soit une augmentation, à structure comparable, de 13,4 % par rapport à 2001. Ces crédits permettront notamment la création de sept nouveaux emplois affectés aux commissariats de massifs. Ils contribueront ainsi à la mise en œuvre de la politique de modernisation et de développement économique des zones rurales de montagne. La DATAR se dotera également d'un nouveau système d'information.

Les montants que je viens de vous présenter ne représentent que la partie émergée de l'iceberg puisque, en matière d'aménagement du territoire, les crédits des autres ministères ainsi que ceux dédiés aux contrats de plan Etat-région et aux documents uniques de programmation ont un impact très grand sur l'aménagement du territoire.

Pour avoir une idée de l'étendue complète de la politique d'aménagement du territoire, il faut ajouter les crédits portés par les autres sections budgétaires.

Il y a d'abord, les fonds spécifiques.

Le fonds de péréquation des transports aériens assure une mission de péréquation favorisant le développement des liaisons aériennes d'aménagement du territoire. C'est un sujet d'actualité. Il prend également en charge des équipements autrefois assumés par les gestionnaires des aéroports, en matière de sécurité notamment, et qui s'avéraient particulièrement lourds pour les petits aéroports. Les crédits du FPTA augmenteront de 40 % entre 2001 et 2002 pour s'élever à 15,24 millions d'euros. Quant au fonds national de développement des entreprises – le FNDE –, il poursuivra encore en 2002 des actions de soutien aux plates-formes d'initiative locale, et aux sociétés de capital-risque régionales.

Ensuite d'autres ministères concourent à hauteur de 8,2 milliards d'euros à la politique d'aménagement du territoire, sur leurs propres crédits. Environ 50 % du total sont consacrés au secteur des transports, notamment le financement des infrastructures du transport ferré et celui du réseau routier national.

Parmi les principaux autres ministères contributeurs – il faudrait presque les citer tous – celui de l'agriculture finance des actions spécifiques aux zones défavorisées,

notamment en accordant des indemnités de compensation aux handicaps naturels et contribue à l'entretien de l'espace rural et forestier. Sa contribution peut être estimée à 1,4 milliard d'euros.

Le budget du ministère de l'industrie permet, quant à lui, de financer des actions de soutien en faveur des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries qui s'articulent autour de quatre priorités : le soutien à la diffusion des technologies, l'aide à l'investissement immatériel − nous en reparlerons à propos de la facture numérique − l'aide aux investissements de modernisation, l'encouragement des actions collectives. Il consacre 546 millions d'euros à ces actions.

Enfin l'enseignement supérieur concourt fortement à la politique d'aménagement du territoire, notamment par attribution de subventions d'équipement, soit une participation à l'effort d'aménagement estimée à 445 millions d'euros.

Les exonérations de charges sociales et fiscales, qui permettent d'accroître l'attractivité de certaines régions et d'inciter les investisseurs à s'implanter dans les zones en difficulté participent également de cette politique.

Ainsi, les exonérations de taxe professionnelle pour aider à la création d'entreprises, à 'leur extension ou à leur reconversion, l'exonération d'impôt sur les sociétés, l'exonération de charges patronales pour l'embauche des premiers salariés − jusqu'au cinquantième dans les zones de revitalisation rurale et urbaine − l'amortissement exceptionnel, l'exonération de taxe foncière, la majoration du crédit d'impôt-recherche, la réduction de la taxe départementale de publicité foncière et l'exonération des droits de mutation sur les commerces, sont autant de dispositifs qui s'appliquent suivant des zonages géographiques et sous certaines conditions.

Ces mesures représenteront tout de même un effort financier de 336 millions d'euros en 2002

Nous bénéficions également de crédits européens, même si, des réformes sont intervenues. Les fonds structurels au titre de l'objectif 1 permettront d'allouer entre 2000 et 2006, pour l'aide aux régions en retard de développment − appelées aussi « régions objectif 1 européen », car l'autre dénomination est un peu stigmatisante − 3,25 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent 572 millions d'euros de soutien transitoire : 6,2 milliards d'euros pour l'aide aux régions en reconversion industrielle en comptant les mesures transitoires ; 4,5 milliards d'euros pour les actoins en faveur de l'emploi local ; 225 millions d'euros pour les actions spécifiques en faveur de la pêche dont on a vu l'importance encore récemment avec l'actualité européenne et espagnole ; 698 millions d'euros pour la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale ; 102 millions d'euros pour le soutien aux zones urbaines ; 268 millions d'euros pour le développement rural. Soit un total de plus de 15 milliards d'euros sur une période de six ans. Il faut y ajouter une bonne partie des crédits communautaires destinés au soutien de l'agriculture, puisqu'un certain nombre de mesures agricoles, intégrées dans le programme de développement rural, sont des outils d'aménagement du territoire. Donc, en 2002, ces fonds européens représenteront 3,35 milliards d'euros.

Au total, l'effort financier en 2002 en faveur de l'aménagement du territoire s'élève donc à presque 12 milliards d'euros, en progression de 3,5 % par rapport à 2001.

La nouvelle génération des contrats de plan, 2000-2006, marque par ailleurs un effort accru dans la politique régionale et territoriale. L'enveloppe globale des contrats de plan, Etat et collectivités, s'élève à plus de 35 milliards d'euros pour la période 2000-2006. Vous savez que le Gouvernement a souhaité que ces contrats de plan intègrent un volet territorial considérable, qui représentera, fin 2006, 25 % de ce total, soit près de 9 milliards d'euros. C'est tout à fait considérable.

Par ailleurs, pour dresser un tableau le plus exhaustif possible, il faut mentionner les avenants aux contrats de plan Etat-région, décidés pour faire face aux intempéries et aux conséquences de la marée noire et qui s'élèvent à un montant de 1,05 milliard d'euros, dont 579 millions d'euros pour l'Etat.

L'ensemble des moyens consacrés par l'Etat à la politique d'aménagement du territoire permettra de traduire dans les faits trois grandes orientations définies à l'occasion du comité interministériel d'aménagement et du développement du territoire − le CIADT − du 9 juillet dernier, à Limoges : assurer un meilleur équilibre territorial, favoriser le développement durable du territoire et mieux gérer les espaces sensibles.

Ces trois orientations se manifestent notamment par la mise en œuvre d'une planification territoriale rénovée, élargie, fondée sur une stratégie de long terme. Les schémas de services collectifs, vous les connaissez depuis maintenant quelques années, sont le nouvel outil de cette planification.

Inscrits dans la LOADDT, la loi d'orientation, d'aménagement et de développement du territoire, du 25 juin 1999, ils ont été validés par le CIADT du 9 juillet dernier et ils sont actuellement en cours d'examen au Conseil d'Etat et seront publiés par décret avant la fin de l'année.

Ces schémas de services collectifs se concentrent sur la satisfaction des besoins : non seulement des besoins constatés au plus près des populations concernées mais aussi des besoins à venir liés à l'évolution de la société et des attentes de nos concitoyens.

Ils toucheront, vous le savez, huit domaines.

Le premier est celui des transports, avec l'objectif de répondre aux besoins de mobilité tout en respectant le principe de développement durable.

Le deuxième est celui de l'enseignement supérieur et de la recherche, en apportant notamment une meilleure organisation et une plus grande lisibilité aux établissements d'enseignement supérieur et de la recherche, par l'anticipation des mouvements démographiques et des besoins de formation.

Le troisième domaine est le secteur sanitaire, en organisant au mieux l'offre de soins très déséquilibrée − en France − et en permettant la territorialisation des produits de santé et le développement de la prévention.

Le quatrième est le domaine culturel, en favorisant le maintien de la diversité culturelle.

En Bretagne, dont je suis originaire, les manifestations culturelles sont nombreuses. On peut même dire − j'ouvre une parenthèse − qu'une partie du développement général de cette région s'est fait *via* le culturel, à côté d'autres méthodes − M. Leyzour connaît bien le problème −, comme le CELIB et d'autres plus « dures » ! Certains ont considéré, à juste titre, que c'était par la culture qu'on pouvait à la fois ouvrir au monde et développer la Bretagne. Je cite cette région par attachement sentimental. Ce sur quoi je veux mettre l'accent est que l'action culturelle a, au-delà du propre secteur culturel, une action d'envergure sur le développement général d'un territoire.

M. Félix Leyzour, *rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.* Oui, il y a un bouillonnement culturel dans les régions.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Le cinquième domaine concerné par les schémas de services collectifs est celui de l'énergie, par une approche, là aussi, territoriale et l'adéquation aux besoins énergétiques locaux.

Le sixième domaine est celui de l'information et de la communication. Je reviendrai sur ce point parce qu'il en a été question plus précisément lors du CIADT du 9 juillet.

Le septième domaine est celui du développement et de la préservation des espaces naturels. Je n'y insiste pas. Je fais cependant remarquer que les retards pris pour Natura 2000 compromettent le versement des fonds structurels européens. Il faut donc que l'on achève au plus vite ce programme, notamment dans la région Aquitaine. Je vois que vous souriez, monsieur le député.

M. François Sauvadet. Je vous écoute !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Nous nous sommes fait un peu tirer les oreilles à Bruxelles du fait que les documents ne sont pas prêts et le problème des ours toujours pas réglé. Nous pensions que ce n'était pas grave. Mais, en fait, le déblocage des fonds structurels est conditionné à l'achèvement du projet. Il faudra donc s'y employer.

Enfin, le dernier domaine est celui de l'accessibilité des sports à tous en tous lieux du territoire.

J'ai parlé à l'instant des mesures en faveur de la communication et de l'information. Il faut insister sur ce point qui me paraît crucial. En effet, si on veut que notre territoire soit vivant et qu'il n'y ait pas, à côté de concentrations urbanistiques gigantesques de véritables déserts, il faut, par une sorte de péréquation sociale et territoriale, permettre l'accès à la communication et à l'information de tous. Il faut qu'en tous points du territoire français l'on puisse avoir accès de la même manière et avec la même facilité au réseau de téléphonie mobile.

M. François Sauvadet. Ah, enfin !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Nous avons affirmé cette priorité le 9 juillet et cela va se faire.

Pour cette raison, le Gouvernement a adopté un programme d'action gouvernemental pour la société de l'information. Il entend favoriser la diffusion des hauts débits sur l'ensemble du territoire. Nous avons mandaté – M. Balligand le sait – la Caisse des dépôts et consignations pour la création d'un fonds consacré au développement et à l'accès au haut débit.

Par ailleurs, 400 espaces publics numériques de proximité ont été décidés en supplément des 2 500 déjà retenus en 2000. A cela s'ajoutent le programme campus numérique, la création d'écoles de l'Internet à Marseille, à Bourges, à Roubaix-Tourcoing, à Gardanne, le développement du « web-TV » pour les sourds et malentendants, la création de portails culturels territoriaux, etc. Bref, il y a beaucoup d'innovations dans ce domaine !

Le Gouvernement a également décidé que la couverture territoriale téléphonique mobile serait assurée à 100 % d'ici à trois ans. Actuellement, 92 % du territoire métropolitain est couvert par un tel réseau. Il reste encore 46 000 kilomètres carrés qui ne sont pas couverts. C'est tout à fait anormal.

Aussi le Gouvernement a-t-il décidé la mise en place d'un dispositif de soutien public à l'investissement des collectivités locales et des opérateurs pour la construction de stations de base équipées.

L'objectif est non seulement de couvrir l'ensemble des lieux habités, permanents ou occasionnels, mais aussi l'ensemble des axes de transports prioritaires.

Le coût global de cette opération devrait s'élever à 213 millions d'euros, soit 1,4 milliard de francs. Il sera cofinancé par l'Etat, les collectivités locales et les opérateurs. En 2002, 15 millions d'euros sont d'ores et déjà inscrits au sein du FNADT pour cette opération. Une circulaire mettant en œuvre cette orientation fondamentale du Gouvernement est en cours d'adoption par les ministres concernés. Nous mettrons tout en œuvre pour que ce programme démarre le plus vite possible.

Le libre accès à l'information et à la communication pour tous, dans ses formes les plus modernes, constitue, en effet, un élément essentiel de l'égalité et la réaffirmation d'un de nos principes démocratiques.

La politique territoriale est également contenue dans la poursuite de l'implantation des emplois publics. Celle-ci a été fortement relancée à deux reprises en 1991 et en 2000.

Les opérations nouvelles d'implantation d'emplois publics, décidées lors du CIADT du 9 juillet dernier permettront d'apporter 4 850 emplois en région, dans les zones prioritaires. Citons l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme à Lyon, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies à Saint-Denis, l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale à Saint-Maurice – dont j'assure la tutelle avec M. Kouchner – le Centre des archives diplomatiques à la Courneuve, la création de quatre écoles de police à Oissel, Nîmes-Courbessac, Montbéliard, Périgueux...

Cette politique d'implantation d'emplois publics doit être menée de front avec une politique de maintien et de préservation des services publics en milieu rural. Je crois que vous y êtes particulièrement sensible, madame Bassot.

Mme Sylvia Bassot. Tout à fait !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. A cet égard, les politiques de modernisation des services publics locaux, les concepts de maison de services publics – de services publics polyvalents – sont des expériences très intéressantes mais on doit les conforter par une meilleure coordination. C'est dans cette optique qu'un comité de suivi des maisons de services publics a été créé et des appels à projets ont été lancés auprès des préfets de région pour la création de nouvelles maisons de services publics.

L'aménagement du territoire consiste aussi anticiper, autant que faire se peut, les mutations économiques, même si les opérateurs privés, on l'a vu dramatiquement ces dernières semaines, peuvent précéder nos actions d'anticipation. Nous essayons d'y répondre, mais on ne peut pas tout faire. Plus d'un million d'euros seront consacrés à la conduite d'études permettant de déterminer les enjeux régionaux et les besoins locaux en termes de technologies dites « clés », parce qu'elles représentent les outils de développement jugés les plus pertinents pour ces territoires. Quatre expériences pilotes seront menées : dans les régions Aquitaine, Franche-Comté, Lorraine et Haute-Normandie. Par ailleurs, les crédits du FNADT permettront d'appuyer la mise en place de plates-formes technologiques : 0,76 million d'euros seront consacrés à cette action.

Des crédits favorisant les actions de coopération inter-entreprises dans le domaine de la formation seront également mis en œuvre à hauteur de 6 millions d'euros,

financés par des crédits du ministère de l'industrie, du ministère de l'emploi, de la DATAR et du fonds social européen.

Dans le même esprit, le programme Alizé, qui vise à mobiliser, au sein d'un territoire, les capacités humaines et financières des entreprises et partenaires locaux, sera poursuivi et étendu : 3 millions d'euros seront consacrés par le FNADT à cette action.

Des crédits sont également consacrés à la consolidation des équipements du tourisme social. C'est ainsi que 37 millions d'euros seront affectés aux zones rurales et de moyenne montagne, sur la période 2001-2006, à partir des crédits du budget du tourisme et du FNADT.

Enfin et surtout – et nous en avons, malheureusement, un exemple récent avec Moulinex, il s'agit de mieux accompagner les restructurations. On a eu l'occasion d'en parler lors des séances de questions d'actualité.

La constitution de dispositifs de veille au plan national et au plan régional, la mobilisation d'experts peuvent parfois permettre d'anticiper ces mouvements de mutation industrielle et leurs impacts territoriaux. A cet effet, les moyens mis à la disposition des préfets par l'Etat seront renforcés.

Ce qui s'est passé à Moulinex est à cet égard significatif. Le premier souci du Gouvernement a bien entendu été l'avenir des salariés. Nous nous sommes fixé pour objectif de mettre en œuvre une solution pour chaque salarié concerné par la liquidation de Moulinex. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement participe par ailleurs à des travaux interministériels engagés, sous l'égide du cabinet du Premier ministre, à l'élaboration d'un programme de revitalisation économique, notamment dans la zone normande, qui pourrait s'étaler sur trois années. Il est destiné à atténuer les impacts socio-économiques sur les territoires concernés par la fermeture de Moulinex. Notre objectif est de créer à terme, dans chaque bassin, un nombre d'emplois au moins équivalent au nombre de ceux supprimés chez Moulinex. Un dispositif spécifique d'aide aux sous-traitants sera mis en place. Le FNADT participera pour une large part au financement des mesures mises en place à cette occasion.

Il convient également de mieux gérer les espaces sensibles en permettant à l'agriculture de jouer son rôle économique et social mais aussi de prévention des ressources. C'est ce qu'on appelle « l'agriculture polyvalente », terme dont je ne sais pas s'il est accepté à Doha, car il est plutôt européen, en tout cas français. Mais il correspond bien à la manière dont nous voyons les choses.

Nous nous attacherons donc à permettre à l'agriculture de jouer son rôle économique et social mais aussi de prévention des ressources, de protéger l'agriculture périurbaine et de réorienter la politique du littoral compte tenu de ses nouveaux enjeux. Cette nouvelle politique du littoral peut être mise en œuvre grâce au contrat de pays.

Le pays a trouvé une nouvelle dimension, vous le savez, avec la possibilité que lui a reconnu la loi d'orientation et d'aménagement du territoire – LOADDT – de 1999 de s'inscrire dans les contrats de plan. Le volet territorial des contrats de plan Etat-région doit y jouer un rôle majeur.

Dans cette nouvelle génération de contrats de plan, le FNADT sert d'outil privilégié pour accompagner les politiques territoriales concernant les pays et les agglomérations, ainsi que les contrats de ville. C'est ainsi que 655 millions d'euros seront réservés et consacrés, à partir des crédits du FNADT, pour accompagner les démarches territoriales de pays, d'agglomération et de parcs naturels régionaux, lesquels étaient un peu une préfiguration des pays.

Mme Sylvia Bassot. Non !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je ne dis pas que c'est la même chose, madame la députée, mais cela nous a tout de même été utile. On peut faire beaucoup de choses dans les pays, comme dans les parcs régionaux. Ce que je veux dire, c'est qu'ils existent depuis plus longtemps.

Le FNADT va accompagner, de manière progressive, les projets de pays, d'agglomérations, de parcs naturels régionaux et de réseaux de villes.

Dans un souci de subsidiarité par rapport aux crédits des ministères sectoriels, la destination prioritaire du FNADT concernera le soutien à l'ingénierie de projet, sous la forme, premièrement d'études de préfiguration, deuxièmement, de conventions d'objectif avec les groupements de collectivités prêts à contractualiser sur un projet, troisièmement, de soutiens aux structures d'ingénierie et d'animation prévus dans les contrats eux-mêmes et, quatrièmement, d'appui aux réseaux techniques qui se mettront en place dans chaque région pour ces projets.

J'ai essayé de vous présenter le projet de budget de l'aménagement du territoire et de l'environnement le plus rapidement mais aussi le plus complètement possible. Cette présentation n'est, bien sûr, pas exhaustive, mais elle témoigne de la large place que cette thématique occupe au sein de l'action gouvernementale.

Mesdames et messieurs les députés, je suis maintenant à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous voudrez bien me poser. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Rodet, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.* Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, en présentant, au nom de la commission des finances, l'analyse des crédits de l'aménagement du territoire, il me paraît nécessaire de rappeler au préalable – et en m'en tenant au strict respect des compétences dévolues par notre règlement aux rapportements spéciaux – que les crédits ressortissant du ministère concerné ne représentent qu'une faible partie des enveloppes financières destinées à la politique d'aménagement du territoire.

Les moyens financiers de cette politique ne se limitent pas, en effet, à ceux inscrits dans le fascicule de votre ministère, monsieur le ministre. Il ne faut pas perdre de vue que d'autres départements ministériels apportent leur contribution au financement de cette politique, que ce soit au travers de fonds spécifiques, par des exonérations fiscales et sociales ou bien encore par des crédits en provenance des fonds structurels européens.

A cela il convient d'ajouter les moyens financiers de la contractualisation, notamment ceux des différents contrats de plan Etat-régions, qui intègrent également les financements des collectivités locales.

Pour l'année 2002, l'ensemble de ces concours s'établit à plus de 77 milliards de francs – 77,4 milliards de francs pour être précis, moins de 2 milliards de francs, 1,87 milliards de francs très exactement, étant directement imputés sur les crédits du ministère de l'aménagement du territoire. Cette somme peut paraître faible, mais elle doit s'apprécier comme une contribution multiforme et straté-

gique jouant un rôle d'entraînement pour d'autres catégories de crédits. Pour en décrire l'efficacité, une image encore plus concrète et plus sensitive pourrait être utilisée : celle du levain dans la pâte.

Dans un premier temps, je m'en tiendrai à une stricte présentation des crédits ressortissant à l'aménagement du territoire, avant d'évoquer les crédits spécifiques de certains fonds, issus de la loi de février 1995. Je procéderai enfin à une rapide description des fonds européens.

La somme des dépenses ordinaires et des crédits de paiement pour les dépenses en capital dans le budget de l'aménagement du territoire représente 1,82 milliard de francs, soit une augmentation de 6,8 % par rapport à l'an dernier.

Concernant les moyens de la DATAR, les crédits de fonctionnement s'élèvent à 92,49 millions de francs ; leur baisse sensible, de l'ordre de 25 %, est directement liée à la création, vivement souhaitée, de l'Agence française pour les investissements internationaux, que nous avions annoncée dans notre présentation du budget de 2001. Cet organisme procède d'un regroupement des moyens d'intervention à l'étranger de la DATAR et du ministère de l'économie et des finances ; il permettra sans aucun doute d'accroître le volume annuel des investissements internationaux en France. Ainsi les crédits du réseau de la DATAR à l'étranger passent du titre III vers le titre IV où ils sont transformés en subvention de 50,25 millions de francs. La diminution des crédits de la DATAR correspond donc à un simple jeu d'écritures. Par ailleurs, le projet de budget de la DATAR prévoit donc 123 emplois budgétaires contre 144 l'an dernier. Il faut noter que l'effectif des titulaires passe de 61 à 68 postes ; sept postes sont créés dans le cadre du projet des commissariats de massifs. Le nombre de contractuels est maintenu à 55 et les 289 emplois dans les bureaux de la DATAR à l'étranger disparaissent. Seule est conservée une représentation à Bruxelles.

S'agissant de la prime à l'aménagement du territoire, les autorisations de programme ouvertes dans le projet de loi de finances passent de 60,98 millions d'euros en 2001 à 66,32 millions d'euros en 2002. Cette hausse de 8,7 % s'accompagne également d'une très forte progression, de l'ordre de 33 %, des crédits de paiement. L'augmentation des autorisations de programme traduit ainsi la volonté de l'Etat de soutenir le développement des entreprises et permet d'intégrer les décisions prises en 2001 dans le cadre du dispositif de la nouvelle PAT.

Rappelons qu'en 2000, le Gouvernement, faute de disposer de bases juridiques approuvées par l'Union européenne, se trouvait dans l'incapacité de statuer sur les dossiers de prime dans les délais voulus. Le décret du 13 avril 2001 réformant la prime et les arrêtés complémentaires en précisant l'utilisation permettent désormais de consommer les crédits à un rythme beaucoup plus satisfaisant. Il faut se féliciter de cette évolution ; au cours des deux années précédentes, nous nous étions vivement inquiétés des retards constatés dans l'exécution de ces programmes.

Pour ce qui concerne le fonds national d'aménagement du territoire, les subventions de fonctionnement marquent le pas après avoir fortement progressé : 54 % d'augmentation en 2000 et 19,23 % en 2001. Pour 2002, elles baissent de 8,23 %, l'effort, vous l'observez en feuilletant le bleu budgétaire, portant désormais principalement sur les crédits du titre VI, donc sur les crédits d'investissement.

S'agissant des subventions d'investissement du FNADT, le taux de consommation des crédits s'améliore de façon considérable et s'établit aux alentours de 80 %, contre à peine 70 % en 2001. Les autorisations de programme s'établissent à 1,331 milliards de francs et les crédits de paiement à 874 millions de francs, soit une progression de 12,3 % par rapport à l'an dernier. Le projet de loi de finances procède cette année à un sérieux toilettage dans sa présentation, en éliminant notamment des autorisations de programme dites « dormantes » et en augmentant les crédits destinés plus précisément aux contrats de plan Etat-Région, qui voient leurs montants doubler.

Les autres instruments financiers qui concourent à la politique d'aménagement du territoire, tels le fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables et le fonds de gestion de l'espace rural, sont désormais intégrés dans les crédits de leurs ministères d'origine, respectivement l'équipement et l'agriculture. Le fonds de gestion des espaces naturels est par ailleurs directement inscrit au budget du ministère de l'environnement. Il reste donc à examiner le fonds d'intervention pour les aéroports et les transports aériens, compte spécial du Trésor, doté en 2002 de 422,96 millions de francs en crédits de paiement. Les sommes inscrites semblent largement suffisantes pour subventionner les entreprises de transports aériens dans l'intérêt de l'aménagement du territoire. Aucun crédit n'avait été inscrit l'an dernier, compte tenu de l'importance des reports des années précédentes.

Le fonds national de développement d'entreprises dispose quant à lui de ressources qui ne sont pas essentiellement d'origine budgétaire, dans la mesure où la Caisse des dépôts, le ministère de l'industrie et des recours à différents types d'emprunts participent à son abondement. Les 200 millions de francs ainsi mobilisés devraient permettre la prise en charge de tous les dossiers susceptibles d'être mis à l'instruction en 2002.

S'agissant maintenant des fonds européens destinés à l'aménagement du territoire, ils représenteront 21,807 milliards de francs pour la France en 2002, soit une somme à peu près analogue à celle dégagée en 2001. Il s'agit essentiellement des fonds européens de développement régional, du fonds social européen, du fonds européen d'orientation et de développement agricole, section garantie, et des instruments financiers de la section pêche. Ces dotations budgétaires marquent globalement une progression satisfaisante et l'exécution des crédits s'accomplit selon un rythme également plus conforme aux souhaits exprimés à maintes reprises par les membres de la commission des finances.

Lors de l'examen des crédits de l'aménagement du territoire au sein de la commission des finances, plusieurs observations ont été présentées et l'une d'elles a été votée à l'unanimité. Il est apparu en effet aux membres de la commission des finances que la délégation à l'aménagement du territoire, si elle est sans doute dans son rôle en accomplissant des travaux de prospective territoriale, devrait toutefois déployer davantage d'efforts dans la prise en charge des difficultés des bassins d'emplois concernés par de brutales restructurations consécutives à des fusions-absorptions ou à des opérations découlant de la financiarisation croissante de l'économie internationale. Les membres de la commission considèrent en effet que la DATAR aurait tout lieu d'intervenir plus activement dans la coordination des interventions publiques mises en œuvre pour venir en aide aux bassins d'emplois les plus sévèrement touchés.

Enfin, plusieurs commissaires ont tenu à exprimer, cette année encore, leurs réserves sur les crédits affectés à l'Institut des hautes études de l'aménagement du territoire, qui, pour être dédiés à une cause estimable, présentent moins d'urgence et d'intérêt que les moyens d'action des commissariats à l'industrialisation.

Je vous propose donc, en terminant mon propos, d'adopter les crédits inscrits au budget pour 2002 de l'aménagement du territoire, mais également d'émettre un vote positif sur l'observation suivante votée à l'unanimité par la commission :

« La commission des finances considère indispensable la mise en place d'un plan d'action adapté au traitement des restructurations du tissu industriel national et touchant particulièrement certains bassins d'emplois. Au sein de celui-ci, la DATAR doit pouvoir assurer l'indispensable coordination des différents services ministériels intéressés, en liaison avec les acteurs locaux. » *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Félix Leyzour, *rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.* Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'année 2001 met un terme à la délicate période de transition ouverte le 25 juin 1999 par la loi Voynet, qui modifiait profondément la loi Pasqua du 4 février 1995. En effet, les schémas de services collectifs, qui remplacent le schéma national prévu dans la loi de 1995, ont été définitivement arrêtés le 9 juillet, et tous les décrets d'application de cette loi auront été publiés avant la fin de l'année. Cet effort donnera enfin une assise juridique solide à la politique d'aménagement du territoire menée sur le terrain.

M. François Sauvadet. Juridique, le mot est un peu fort !

M. Félix Leyzour, *rapporteur pour avis.* Cette politique d'aménagement du territoire devrait être le ciment indispensable pour assurer la cohésion nationale, et un instrument irremplaçable de correction des inégalités géographiques et sociales. Le Gouvernement n'a pas renoncé à l'approche volontariste qui donne tout son sens à une institution comme la DATAR. Au contraire, les nouveaux schémas de services collectifs, en proposant une stratégie d'aménagement sur vingt ans, ont pour ambition d'assurer la cohérence de cette politique dans la durée.

Lorsque l'on examine les crédits figurant au budget de l'aménagement du territoire, il ne faut pas perdre de vue, comme vous l'avez rappelé, vous-même, monsieur le ministre, que toutes les politiques mises en œuvre concourent, d'une façon ou d'une autre, à l'aménagement du territoire. Dans ce contexte, le budget que nous examinons n'a d'autre ambition que d'assurer la cohérence des interventions de l'Etat.

Le budget soumis à l'avis de la représentation nationale pour l'année 2002 témoigne de cette volonté, puisque les crédits de la DATAR, qui atteignent 270 millions d'euros, soit 1,77 milliard de francs, évoluent favorablement. La DATAR voit ses autorisations de programme progresser de 2 % environ, mais ce sont surtout les crédits de paiement qui, après avoir connu une baisse de 10 % l'an dernier, augmentent de près de 7 % en 2002 et même de 18,2 % si l'on s'en tient aux seules subventions d'investissement accordées par l'Etat. Les crédits consacrés aux moyens des services de la DATAR augmentent en réalité, si l'on tient compte du transfert, au 1er janvier 2002, de ses bureaux à l'étranger à l'Agence française pour les investissements internationaux créée par la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques.

Ce souci de mieux veiller à l'exécution effective des programmes décidés se manifeste aussi cette année par une nette amélioration de l'exécution des engagements auxquels l'Etat a souscrit dans le cadre des contrats de plan Etat-région 2000-2006. Avec un taux de mise en œuvre de 24 % en moyenne pour ces crédits, l'Etat rattrape l'essentiel de son retard, sauf pour les transports ferroviaires où le taux d'exécution n'est encore que de 15 %.

Ce retard, sans pour autant se justifier, peut s'expliquer par le fait, d'une part, que les études jusque-là engagées n'étaient pas à la mesure de la nouvelle ambition affichée, et, d'autre part, qu'il subsiste sans aucun doute des résistances au plan tant national qu'européen à la traduction effective en actes des objectifs fixés.

Les contrats de plan n'en mettent pas moins en jeu des financements considérables : 43,38 milliards d'euros – 284,55 milliards de francs – au total, dont 17,5 milliards d'euros – près de 115 milliards de francs – pour l'Etat.

En outre, sur la même période, les territoires les plus fragiles percevront 14,8 milliards d'euros, soit 97,2 milliards de francs, grâce aux programmes régionaux européens. Le Gouvernement a par ailleurs obtenu que le zonage des fonds structurels, même s'il réduit d'un quart le nombre des communes éligibles, prévoie des soutiens transitoires pour les zones qui perdent l'éligibilité.

Il faut aussi mentionner la rénovation, par une circulaire du 9 novembre 2000, des conditions de gestion du fonds national d'aménagement et de développement du territoire institué par la loi du 4 février 1995 et doté de 210,3 millions d'euros – soit 1,38 milliard de francs – dans le projet de budget pour 2002. Cette réforme devrait réduire les risques de saupoudrage des crédits correspondants, comme l'avaient suggéré la Cour des comptes et l'inspection générale des finances.

Enfin, votre rapporteur souligne l'augmentation de presque 9 %, à 66,3 millions d'euros – soit 435 millions de francs –, des fonds distribués par le biais de la prime à l'aménagement du territoire. La PAT a aidé l'an dernier à la création de 22 500 emplois dans les zones prioritaires de l'aménagement du territoire. Le décret du 21 avril 2001 vient d'en élargir le versement à de plus petites entreprises, tout en mettant les zonages en conformité avec les exigences de la Commission européenne.

Votre rapporteur note en revanche que les contrats de pays et d'agglomérations peinent à se mettre en place. La très grande lenteur constatée provient probablement d'une complexité excessive.

Mme Sylvia Bassot. Très bien !

M. François Sauvadet. C'est en effet très compliqué !

M. Félix Leyzour, *rapporteur pour avis.* Pourtant, 37,85 millions d'euros – soit 248,3 millions de francs – ont été consacrés l'an dernier à l'émergence de ces nouveaux territoires. En outre, des disparités géographiques très importantes, essentiellement entre le Nord et le Sud de la France, se font jour pour ce qui touche aux périmètres d'étude des pays. Il serait intéressant d'avoir une explication à cette situation caractérisée par un retard croissant dans la moitié sud du pays.

A cette exception près, la politique d'aménagement du territoire mise en œuvre reste cohérente et se trouve renforcée dans ses moyens grâce à des crédits globalement plus importants et mieux gérés.

M. François Sauvadet. N'exagérons rien !

M. Félix Leyzour, *rapporteur pour avis.* En conséquence, comme votre rapporteur l'y avait invité, la commission de la production et des échanges a rendu un avis favorable à l'adoption des crédits proposés pour l'aménagement du territoire dans le projet de loi de finances pour 2002.

Après cette analyse des crédits du budget, je voudrais, avant de terminer, présenter encore quelques observations qui se veulent également des interpellations.

Chacun ici sait que les services publics à eux seuls ne sont pas une condition suffisante à la mise en œuvre du développement équilibré du territoire ; mais l'expérience montre qu'ils en sont souvent une condition nécessaire, qu'ils sont un élément de développement.

Or, en dépit des engagements officiels à maintenir des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire, on constate une tendance persistante à la concentration de ces services, que l'on explique par un mouvement toujours accentué vers l'urbain et le périurbain.

Mme Sylvia Bassot. C'est vrai !

M. Félix Leyzour, *rapporteur pour avis.* Cette évolution laisse de côté de vastes zones comprenant nombre de communes petites et moyennes qui, même lorsqu'elles se regroupent, n'en restent pas moins sans grands moyens financiers.

M. François Sauvadet. Très bien !

M. Félix Leyzour, *rapporteur pour avis.* Situation d'autant plus regrettable que les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettraient souvent de maintenir ces services en diversifiant leurs activités.

M. François Sauvadet. Voilà un bon rapporteur !

M. Félix Leyzour, *rapporteur pour avis.* Plus précisément, l'apparition et le développement des réseaux Internet à haut débit, nos autoroutes de l'information et de la communication, doivent être pris en compte dans la politique d'aménagement du terroire, au même titre que les infrastructures routières et ferroviaires.

Mme Sylvia Bassot. Très juste !

M. Félix Leyzour, *rapporteur pour avis.* Or le développement de cette technologie, par le fait qu'il reste coûteux et ne présente pas à court terme un niveau de rentabilité jugé suffisant par les opérateurs, risque de laisser de côté de vastes zones, de générer ainsi des disparités territoriales plus fortes et finalement de conduire à une centralisation accrue – alors même qu'Internet se veut, en principe, un instrument égalitaire d'ouverture sur la vie économique, sociale et culturelle.

Je souligne par ailleurs l'urgence qu'il y a à mettre rapidement en place les crédits permettant une couverture totale du pays en réseaux de téléphonie mobile.

Ma dernière observation concerne l'aménagement du territoire vue à travers la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de l'Etat, en particulier le budget de l'industrie. M. le secrétaire d'Etat à l'industrie a indiqué devant la commission que l'accompagnement des restructurations industrielles constituait une priorité du Gouvernement.

L'actualité appelle, M. Rodet l'a également souligné, une coordination toujours plus efficace des supports entre le secrétaire d'Etat à l'industrie et la DATAR. Vous y avez fait référence, monsieur le ministre. Vous n'êtes pas sans savoir que des résultats dans ce domaine sont très attendus.

Enfin, n'oublions pas que, dans l'aménagement du territoire, l'agriculture joue elle aussi un rôle essentiel. A cet égard, la situation que connaît l'élevage bovin est préoccupante,...

M. François Sauvadet. Très juste !

M. Félix Leyzour, *rapporteur pour avis.* ... et ce d'autant plus que ce sont les troupeaux allaitant qui occupent et entretiennent l'espace sur de vastes territoires.

Mme Sylvia Bassot. Tout à fait.

M. Félix Leyzour, *rapporteur pour avis.* Au terme de cette analyse et de la présentation de ces observations, je rappelle que la commission a émis un vote favorable à l'adoption des crédits. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme la présidente. Dans la discussion, la parole est à Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Madame la présidente, monsieur le ministre, chers collègues, M. le rapporteur de la commission des finances et M. le rapporteur pour avis de la commission de la production venant de nous présenter deux lectures très exhaustives et complémentaires de votre budget, je consacrerai l'essentiel de mon propos sur ce temps fort des choix gouvernementaux en termes d'aménagement du territoire que représentent les CIADT.

L'approche transversale de la politique d'aménagement du territoire inhérente à ces comités et le nombre de ministères impliqués prouvent, s'il en était besoin, que l'engagement de l'Etat en ce domaine ne peut se résumer au strict budget dont nous débattons ce matin – vous avez du reste, monsieur le ministre, pris grand soin de le préciser. Le sixième CIADT, qui s'est tenu le 9 juillet dernier à Limoges, a ainsi défini plusieurs priorités gouvernementales fortes.

Outre la validation des schémas de services collectifs, qui serviront de cadre de référence majeure pour les grandes politiques publiques territoriales, ce comité interministériel a adopté diverses mesures significatives. Sans les décliner de façon exhaustive, compte tenu du temps qui m'est imparti, permettez-moi de saluer notamment les nouvelles implantations géographiques d'emplois publics, le soutien aux services publics de proximité innovants, l'aide au tourisme social et associatif dans les zones à faible attractivité, les mesures spécifiques pour les régions touchées par les conversions économiques et l'accompagnement de l'entrée des territoires dans la société de l'information.

Ces deux derniers points, monsieur le ministre, ont particulièrement retenu mon attention.

Concernant les mesures d'aides aux régions touchées par les conversions économiques, j'émettrai le souhait que les services de la DATAR puissent s'impliquer très concrètement dans les stratégies d'anticipation, mais aussi d'accompagnement et de soutien aux bassins sinistrés. Je crois que M. le rapporteur de la commission des finances y a fait allusion.

La volonté clairement affichée par le Gouvernement d'accélérer la lutte contre la fracture numérique est la deuxième mesure qui a plus spécifiquement suscité mon attention.

La couverture très inégale de notre territoire en téléphonie mobile est un facteur fortement discriminant, vous l'avez souligné, et la logique purement concurrentielle dans laquelle s'inscrivent les opérateurs ne laissait guère présager d'évolution positive. Aussi le dispositif de soutien public à l'investissement des collectivités locales et des opérateurs pour la construction de stations de bases

équipées ouvre-t-il des perspectives plus optimistes puisqu'une couverture totale est envisagée à l'échéance de trois ans.

Parallèlement, l'objectif fixé d'un accès généralisé aux réseaux de hauts débits à l'horizon 2005 et la volonté de démocratiser l'usage des nouvelles techniques d'information devraient contribuer de façon significative à réduire les inégalités d'accès, qu'elles soient sociales, générationnelles ou géographiques.

Dans ce cadre, le Massif central a été reconnu comme zone prioritaire et je ne peux que m'en réjouir et saluer les implications budgétaires fortes consenties par l'Etat à cet effet.

Pour autant, ce désenclavement numérique, que nous appelons de nos vœux et dont nous nous réjouissons, ne peut nous faire oublier les besoins persistants et urgents pour certaines régions, et notamment l'espace central, du désenclavement certes plus classique, mais nullement hors du temps, que constituent les programmes ferroviaires et routiers. A cet égard, l'élargissement de l'Europe vers l'est accentue l'urgence d'un désenclavement transversal.

Les technologies de l'information et de la communication sont à l'évidence devenues des instruments indispensables à l'aménagement territorial, et les mesures adoptées par le CIADT vont à cet égard dans le bon sens, mais le rail et la route restent des outils tout aussi indispensables, singulièrement dans des territoires encore insuffisamment desservis comme celui que je représente. Aussi, je souhaiterais que désenclavements numérique, ferroviaire, routier et même aérien y soient déclinés concomitamment. L'exigence est forte, monsieur le ministre, mais les besoins sont forts. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Yves Deniaud.

M. Yves Deniaud. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, si le ministre a changé, on ne peut pas dire que la politique d'aménagement du territoire du Gouvernement ait varié. Elle ne varie pas dans sa conception, elle ne varie pas dans son volume financier. En fait, ce qui ne varie surtout pas, c'est l'absence d'intérêt dont elle est l'objet par rapport à toutes les autres.

Vous allez me répondre, monsieur le ministre, que, cette année, les crédits augmentent de 6,8 % et que c'est considérable. L'argument serait admissible si nous n'avions pas connu successivement une baisse de 9 % en 2000 et une de 10 % en 2001 !

Ainsi, les crédits de la PAT de 400 millions de francs sont à rapprocher des 420 millions de 2000 et les 874 millions de crédits d'investissement du FNADT des 943 millions de 2000.

Au total, ce budget stagne désespérément aux alentours d'un millième du budget de l'Etat. Cela montre bien la considération que l'on porte à ces actions, à un moment où l'on peut, en une demi-journée, accorder autant ou même plus à toute catégorie protestataire un tant soit peu virulente.

M. François Sauvadet. Voilà une bonne démonstration !

M. Yves Deniaud. Le taux d'exécution des dépenses augmente. C'est la moindre des choses quand les crédits sont en diminution. La courbe de consommation des crédits n'est certes pas linéaire, mais on constate, grosso modo, qu'elle varie dans une fourchette constante, qu'il s'agisse de la prime d'aménagement du territoire ou du fonds national d'aménagement et de développement du territoire.

C'est donc, pour être clair, à une stagnation au plus bas niveau des crédits que nous assistons depuis cinq ans, qu'il s'agisse de la programmation ou des sommes effectivement dépensées. Dans ces conditions, on peut, comme notre rapporteur spécial, s'interroger sur l'opportunité de distraire de ces maigres ressources le financement d'un institut des hautes études du développement et de l'aménagement du territoire. Sur tous les bancs de cette assemblée, d'ailleurs, des voix se sont élevées pour réclamer moins de prospective territoriale et plus de soutien aux investissements sur le terrain.

J'ajoute, et c'est une observation que l'on fait sur tous les bancs, année après année, que notre administration n'a fait aucun progrès en souplesse, rapidité de réaction ou imagination pour aider, soutenir, accélérer, et même susciter, comme cela devait être son devoir, les projets locaux, au lieu d'imposer un parcours du combattant rebutant, voire dissuasif, qu'il s'agisse de nos crédits nationaux ou, ce qui fait encore plus enrager, des crédits européens qui nous sont affectés.

Encore une fois cette année, je répéterai que les autres pays européens s'ingénient à dépenser tout ce à quoi ils ont droit jusqu'au dernier centime alors que nous sommes les seuls à pratiquer une gestion tatillonne et avaricieuse.

Prenons bien conscience que nous sommes dans la dernière période annoncée où nous pouvons bénéficier de ces crédits et que l'élargissement de l'Europe nous contraindra, après 2006, à vivre sans fonds structurels, selon toute vraisemblance. Il est donc essentiel de dépenser tout ce qui nous est alloué. Je trouve très regrettable que le Gouvernement n'ait pas su, et ne sache pas, insuffler à son administration de nouveaux comportements. Les crédits européens sont considérables. Leur manque sera cruel. Si une chance existait de conserver, après 2006, au moins un soutien transitoire, ce ne serait qu'au prix d'une utilisation impeccable de toute l'aide qui nous aura été accordée dans la période actuelle.

M. François Sauvadet. C'est vrai !

M. Yves Deniaud. Qu'on ne se soit pas préoccupé de cette question fondamentale est un élément révélateur de plus du peu d'intérêt porté à l'aménagement du territoire. Des dizaines de projets intéressants auraient pourtant pu ainsi aboutir.

M. Alain Rodet, *rapporteur spécial.* En 1996, ce n'était pas brillant !

M. Yves Deniaud. J'avais dit la même chose aux gouvernements précédents. C'est ce qui me rend d'autant plus crédible aujourd'hui. Et je l'ai répété chaque année depuis cinq ans.

M. Alain Rodet, *rapporteur spécial.* Pas avec la même force !

M. Félix Leyzour, *rapporteur pour avis.* Ils ne vous ont pas écouté !

M. Yves Deniaud. Vous non plus ! *(Sourires.)*

Ce dernier budget de la législature est aussi l'occasion de faire le bilan de l'action menée. Les instruments financiers que la loi Pasqua avaient créés disparaissent les uns après les autres, dilués dans le budget général, fondus dans l'effondrement des dépenses d'investissement de l'Etat. Petit à petit, on voit une tendance insidieuse se faire jour pour mettre fin aux zonages de cette même loi. La logique de l'abandon s'impose inexorablement.

Normalement, de nouveaux contrats devraient voir le jour : contrats de pays et contrats d'agglomérations.

Des crédits sont affectés pour la préparation des études mais, je vous ai écouté tout à l'heure, comme j'avais lu les déclarations de Mme Voynet à l'époque, le contenu définitif des contrats ne consistera que dans l'utilisation des crédits ordinaires de l'Etat, bien présentés dans un habillage qui, seul, serait spécifique, alors que les collectivités territoriales partenaires, à commencer par les conseils régionaux, y consacreront des moyens supplémentaires et spécialement dédiés à ces opérations. Il serait intéressant, monsieur le ministre, que vous nous éclairiez avec précision sur ce sujet.

Par ailleurs, le grand travail revendiqué dans cette législature, ce sont les schémas de services collectifs. Ils étaient censés remplacer le schéma national d'aménagement du territoire prévu par la loi Pasqua, soi-disant impossible à bâtir. Au terme de cette législature, le décret qui les fixe n'est pas encore sorti. On nous l'annonce pour bientôt. Ils auront donc pratiquement deux ans de retard sur les contrats de plan Etat-région applicables au 1er janvier 2000, dont ils devaient pourtant tracer le cadre général. C'est l'œuf qui a précédé la poule !

En dépit de cette longue gestation qu'on aurait pu, à mon sens, éviter en s'en tenant à la loi Pasqua, on y trouve de nombreuses analyses et peu d'engagements, un grand nombre de belles intentions, mais peu de solutions précises et concrètes.

Il y manque, comme le note d'ailleurs le rapporteur spécial, des objectifs précis et quantifiés, et comme l'évaluation des orientations choisies est bien floue, la programmation financière prévisionnelle est quasiment absente.

Comme, de toute façon, nous avons clairement manifesté notre différence sur nombre de propositions avancées, je tiens tout de suite à marquer que, si les résultats de l'an prochain étaient ce que nous souhaitons – évidemment pas vous –, une révision immédiate s'imposerait, limitant fort la durée de vie de ces schémas, et une nouvelle programmation devrait immédiatement être mise en œuvre pour orienter d'ores et déjà la révision de miparcours des contrats de plan Etat-région prévue pour 2003, ainsi que celle des contrats de pays et d'agglomérations, que nous n'entendons pas retarder.

Pour en finir avec ce très médiocre bilan, il est bien triste de mettre en perspective les 285,37 millions d'euros de ce budget avec les besoins des secteurs de notre pays touchés par des catastrophes ou frappés par des désastres industriels.

Comment comptez-vous répondre aux besoins de la Somme, pas encore sortie d'affaire, de Toulouse, de la Basse-Normandie qui perd Moulinex, avec si peu de moyens, compte tenu des dépenses habituelles auxquelles vous devez déjà faire face ?

Parce que nous ne percevons aucune réponse crédible à cette interrogation, parce que votre budget, certes moins désastreux que le précédent, stagne à un niveau bien faible, parce que toute l'action du Gouverment dans ce secteur aura été marquée par un désintérêt constant pendant cinq ans, le groupe RPR votera contre ce budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Janine Jambu.

Mme Janine Jambu. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget pour 2002 se caractérise par une évolution positive des crédits.

Les autorisations de programmes, qui s'élèvent à 1 766 millions de francs, progressent de 1,8 %, mais, surtout, les crédits de paiement enregistrent une hausse de 6,8 %, s'établissant à 1 872 millions de francs.

La hausse des crédits de paiement mérite d'être soulignée car, l'an dernier, ils étaient en baisse, en décalage avec des autoriations de programme en hausse.

Cette année, la cohérence est rétablie au profit des investissements sur le terrain, avec la mise en place des crédits consacrés par l'Etat à l'aménagement du territoire dans le cadre de la nouvelle génération des contrats de plan couvrant la période 2000-2006.

Cette tendance générale au développement des crédits gérés par la DATAR masque une réalité plus contrastée qu'il n'y paraît à première vue.

Certes, les subventions d'investissement accordées par l'Etat progressent de 1,8 % en autorisations de programme, soit 1,77 milliard de francs, et de 18,2 % en crédits de paiement, soit 1,27 milliard de francs. Toutefois, les crédits consacrés aux interventions publiques et surtout aux moyens des services diminuent.

Ainsi, les sommes prévues dans le budget pour interventions publiques de la DATAR passent de 83,98 à 77 millions d'euros, soit une baisse de 8,2 %.

Les sommes allouées aux moyens des services tombent de 18,84 à 14,1 millions d'euros, soit une baisse de 25,1 %. Sans doute faut-il préciser que cette réduction s'explique par le transfert de nombreux agents contractuels de la DATAR à la nouvelle Agence française pour les investissements internationaux, créée en 2001, chargée des nouvelles régulations économiques.

Pour les moyens humains, on peut dire que la baisse n'est qu'apparente, si on considère les crédits de l'aménagement du territoire dans leur ensemble.

Au titre du budget de la DATAR, on note une forte progression des crédits de la prime d'aménagement du territoire. En effet, les autorisations de programme, 435 millions de francs, augmentent de 8,8 %, et les crédits de paiement s'élèvent à 410 millions de francs, en augmentation de 33 %. Il s'agit en fait d'un rattrapage par rapport à la forte baisse de l'an dernier.

S'il faut signaler les diminutions quand elles ont lieu, il faut aussi souligner les hausses quand elles existent !

Toujours au titre du budget de la DATAR, on constate une évolution globalement satisfaisante des dotations du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, le FNADT.

Ce fonds regroupe des crédits destinées à des actions très diverses, comme la délocalisation d'entreprises, l'aménagement rural, le développement de la montagne ou encore la restructuration des zones minières.

L'étude de l'ensemble des documents produits et, en particulier, ceux de nos rapporteurs, fait ressortir que, parmi les branches d'activités aidées en 2000, les infrastructures d'équipement sont arrivées en tête, suivies du tourisme, puis de l'industrie.

Ainsi, 53,7 % des crédits de la section générale du FNADT ont été consacrés au développement économique et à l'emploi, 7,1 % à l'aménagement de l'espace, 18,4 % au développement rural, littoral et des massifs, 20,8 % à l'éducation, la recherche ou la culture.

Il serait intéressant d'évaluer le nombre d'emplois ainsi créés.

Pour 2002, les crédits sont stables.

On peut observer que la part des crédits des fonds contractualisés pour la mise en œuvre des contrats de plan Etat-région évolue favorablement, ce qui devrait

améliorer le rythme de réalisation des contrats. En revanche, les crédits d'investissements non contractualisés, libres d'emploi, diminuent de 44 % en moyens de paiement, ce qui est plutôt inquiétant quand on sait qu'ils sont généralement consacrés aux services publics et à l'intercommunalité.

Pour la politique de la montagne, la création en septembre 2001 d'un Comité national pour l'année internationale des montagnes témoigne de l'intérêt porté à la promotion des massifs montagneux, qui bénéficient à la fois de crédits non contractualisés et de crédits contractualisés.

Les autres crédits consacrés à l'aménagement du territoire doivent faire l'objet d'un suivi précis pour qu'on puisse en mesurer l'application et l'efficacité.

L'AFII, qui a pour objectif de faciliter les investissements étrangers en France en choisissant les offres de localisations les plus favorables à l'emploi et à l'aménagement du territoire, devrait disposer en 2002 d'un budget d'environ 100 millions de francs.

Il existe d'autres instruments financiers issus de la loi du 4 février 1995 : le Fonds d'investissements des transports terrestres et des voies navigables ; le Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien ; le Fonds de gestion de l'espace rural ; le Fonds national de développement des entreprises.

Je ne veux pas m'attarder sur tous ces fonds. je voudrais cependant m'arrêter, moins sur le FIATA lui-même, que sur le secteur d'activité dans lequel il intervient, c'est-à-dire le transport aérien, qui concourt aussi à l'aménagement du territoire.

J'aimerais savoir combien de lignes aériennes soutiennent actuellement ce fonds. J'observe qu'en dépit de cette intervention, de nombreuses lignes assurant la liaison de villes moyennes avec Paris disparaissent ou connaissent des difficultés croissantes, sans doute pour des raisons budgétaires mais aussi faute de compagnies aériennes en mesure d'assurer la liaison.

Les fonds structurels européens, qui sont la traduction de la politique de ce qui devrait être la cohésion économique et sociale de l'Union européenne, ont été profondément réformés après le sommet de Berlin des 24 et 25 mars 1999. L'évaluation de la programmation à mi-parcours en 2003 constituera une étape essentielle.

Je pense qu'il faudrait, avant 2003, pouvoir apprécier la manière dont ces crédits se mettent en place. Nous avons tendance, en France, à prendre du retard dans la mise en œuvre des crédits qui appellent l'engagement de crédits nationaux équivalents.

Enfin, je veux aborder les actions de restructuration et de reconversion industrielle du ministère de l'industrie, qui est l'un des acteurs majeurs de la politique d'aménagement du territoire. Le chapitre budgétaire qui leur est consacré comporte les crédits pour la reconversion des zones minières, pour les interventions dans le cadre du fonds d'industrialisation de la Lorraine,...

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. En effet.

Mme Janine Jambu. ... les crédits pour les actions de restructuration suivies par le comité interministériel de restructuration industrielle, le CIRI, et enfin les crédits pour les actions de restructuration hors CIRI.

Si on analyse l'évolution des crédits de ce chapitre de 2001 à 2002, on observe que les autorisations de programme passent de 38,87 à 40,4 millions de francs tandis que les crédits de paiement passent de 21,04 à 18 millions de francs. L'évolution des crédits de paiement nous préoccupe.

En effet, nous avons assisté, dans la dernière période, à de très importants abandons d'activités industrielles par les actionnaires. Il serait intéressant que vous nous indiquiez, monsieur le ministre, comment la DATAR et le ministère de l'industrie conjuguent leur action pour sauver les industries menacées ou abandonnées, comment nous pouvons répondre aux plans sociaux, à la détresse de milliers de salariés, tout en mettant en place des mesures de réindustrialisation des sites et des bassins d'emplois touchés par les fermetures d'usines.

Le budget que nous examinons participe à l'aménagement du territoire, qui relève aussi de bien d'autres politiques gouvernementales. Il doit avoir un caractère incitatif, un effet correcteur et un rôle d'entraînement, pour atteindre le but affiché d'un développement économique équilibré, d'un développement durable. Un développement durable suppose à la fois le respect de l'environnement, le respect de la sécurité, l'utilisation rationnelle de nos ressources, une large place accordée aux hommes et aux femmes. C'est dire que le développement durable est aussi intimement lié au progrès social.

C'est avec cet espoir, et pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, que nous aborderons positivement ce budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Maurice Ligot.

M. Maurice Ligot. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec plus de 285 millions d'euros, le budget de l'aménagement du territoire augmente, en 2002, de 6,8 %. C'est un budget modeste, parce qu'il ne comporte pas, loin de là, la totalité des moyens financiers consacrés à l'aménagement du territoire. Les actions, dans ce domaine important de la politique nationale, sont dispersées dans d'autres budgets de l'Etat – équipement, agriculture, finances – ou proviennent des fonds structurels européens. Au total, les crédits que nous examinons ce matin représentent 3,2 % du total des 52 milliards consacrés à l'aménagement du territoire. Une telle dispersion ne facilite pas l'appréciation d'une politique par la représentation nationale, et limite à l'extrême la marge de manœuvre du ministère.

Les dépenses de fonctionnement de la DATAR augmentent, mais, en réalité, ses moyens sont en baisse puisqu'elle transfère 50 millions de francs de son budget vers la nouvelle Agence française pour les investissements internationaux. Cette division de la DATAR est-elle justifiée ? Nous aimerions connaître les motivations du Gouvernement à propos de la réduction des fonctions de la DATAR et de la création de cette structure administrative. Nous souhaiterions également que soit retracée l'évolution des investissements étrangers en France au cours des dernières années pour que nous nous rendions compte de la situation réelle.

M. François Sauvadet. Très bien !

M. Maurice Ligot. Si les crédits consacrés à la prime d'aménagement du territoire, la PAT, sont en augmentation de 25 %, ce qui est bien, les crédits destinés au Fonds national d'aménagement du territoire, le FNADT, ne progressent que de 3,8 %. Et, à l'intérieur de ce fonds, les crédits affectés aux contrats de plan Etat-régions baissent d'environ 8 %, ce qui est préoccupant. Pourquoi ?

Les choix opérés par le Gouvernement posent de nombreux problèmes, j'en évoquerai très rapidement cinq.

Premièrement, les fonds structurels européns contribuent largement à la politique nationale d'aménagement du territoire. D'ailleurs, sans eux, y aurait-il une politique française d'aménagement du territoire ? Mais un retard considérable a été pris dans la mise en place de la nouvelle politique des fonds structurels européens. Le nouvel objectif 2, qui rassemble les anciens objectifs 2 et 5 b, est le plus sensible localement, et la révision récente de la carte des zones aidées a fait l'objet de polémiques locales, dans la mesure où le pourcentage de la population éligible, un tiers de la population française, a été réduit de 24 %, ce qui est considérable.

Pour réduire le choc de ces diminutions, des mesures transitoires d'adaptation ont été prises. Le Gouvernement ne pourrait-il envisager de prolonger la durée de ces mesures transitoires d'adaptation ? Ce serait un geste positif et très utile.

Deuxième problème, la révision de la PAT fragilise les territoires ruraux. La nouvelle méthode d'attribution aboutit, d'une part, à abaisser le taux de population éligible de 40 à 34 %, d'autre part, à réduire le montant de l'investissement et le nombre d'emplois créés nécessaires.

La première condition est défavorable aux zones rurales, comme le confirme la fixation de zones éligibles à 100 000 habitants, tandis que si la deuxième condition apparaît plus favorable, elle est encore trop contraignante. J'ajoute que le décret d'application de la nouvelle PAT n'est sorti qu'en avril 2001, après quinze mois d'attente.

Par ailleurs, ne pourrait-on maintenir l'exonération de la taxe professionnelle qui existe dans les zones à PAT pour les anciennes zones à PAT ? Ce serait, pour elles, un soutien indirect considérable à la création d'entreprises. Quel est le point de vue du Gouvernement sur ce point ?

Troisième problème, l'Etat prend des engagements pour les régions défavorisées, ce qui est bien, mais ils sont incertains. Je prendrai quelques exemples.

Dans un tiers des régions, les contrats de plan Etat-régions sont moins généreux et des régions dont le potentiel fiscal par habitant est faible n'ont pas été aidées pour autant.

Par ailleurs, l'Etat utilise la négociation des contrats de plan comme un moyen de faire contribuer financièrement les collectivités territoriales à ses propres politiques, ce qui aboutit à des transferts de charges sans transferts de ressources. N'est-ce pas le contraire d'une vraie politique de décentralisation, monsieur le ministre ?

L'Etat a pris des engagements en matière d'achèvement de la couverture du territoire par la téléphonie mobile. Les engagements des collectivités locales sont suspendus aux contributions de l'Etat, lesquelles ne sont toujours pas définies. Quelles vont être les décisions de l'Etat ? Il serait bon d'avoir des engagements précis sur le haut débit, car reporter cela à plusieurs années serait dangereux pour notre économie.

En matière de transports, le désenclavement des régions les plus défavorisées – notamment par des transversales est-ouest – ne semble pas faire partie des priorités de l'Etat. La suppression du Fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables, le FITTVN, est de mauvais augure et les décisions prises dans le cadre des contrats de plan prouvent ce désintérêt.

Je prendrai l'exemple de la route Centre-Europe-Atlantique. Cette route pourtant essentielle du fait de sa faible altitude – on ne peut déjà plus traverser ces jours-ci le Massif central, complètement enneigé en plein mois de novembre ! – n'est pas considérée comme une priorité. Rien n'est clairement inscrit dans le budget de l'Etat ni dans les contrats de plan. Je souligne que cette route nationale connaît un pourcentage de passage de poids lourds supérieur à la moyenne nationale et, malheureusement, un pourcentage de morts également très supérieur. A cet égard, l'Etat ne remplit pas sa mission.

Le futur schéma des services collectifs des transports est particulièrement décevant en matière de financement et compte trop sur les collectivités territoriales. Que peuvent faire celles qui sont les moins pourvues financièrement, l'intervention de l'Etat étant fonction de l'intervention des collectivités ? L'Etat semble abandonner son rôle de péréquation et de redistribution.

Quatrième problème, l'Etat n'apporte qu'un soutien tout à fait insuffisant à l'implantation et à la création d'entreprises dans les territoires en difficulté. Or il ne peut y avoir d'aménagement du territoire sans développement économique local, même modeste.

Le Fonds national de développement des entreprises, le FNDE, a été créé par la loi de 1995, mais il n'est pas identifié comme tel dans le budget. Il est financé par d'autres fonds. N'est-il pas dans une impasse, alors que son rôle devrait être très actif au service du développement économique local ?

Enfin, cinquième sujet de préoccupation, les problèmes de nature administrative :

Une multiplication des lois qui entraîne superposition, contradiction et incompréhension des textes.

Un retard dans la sortie des décrets précisément en raison du nombre trop important de textes nouveaux. Il a fallu attendre dix-huit mois pour le décret concernant les pays et le décret sur les schémas de services collectifs, qui devait inspirer les contrats de plan est toujours annoncé pour demain !

En ce qui concerne les financements, les incertitudes sont à la mesure de l'incapacité de l'Etat à investir, alors que les dépenses de fonctionnement sont sa priorité. Tous les jours, des annonces sont faites pour répondre de façon démagogique à des besoins qui s'expriment six mois avant les élections !

Pour conclure, je pense que l'on peut avoir les plus grands doutes sur les concepts qui irriguent la politique d'aménagement du territoire.

La ruralité est largement oubliée et l'agriculture n'y est pas considérée, à tort, comme un atout français.

M. François Sauvadet. Tout à fait.

M. Maurice Ligot. L'idée de maillage des territoires peut être séduisante, mais elle semble marginaliser l'ouest de la France et elle ignore la nécessité des grandes transversales en particulier routières, alors que le fer a depuis longtemps abandonné la partie.

M. Yves Deniaud. Eh oui !

M. Maurice Ligot. Peut-on planifier raisonnablement le territoire à l'horizon de vingt ans ? Va-t-on ainsi bloquer tout projet qui n'est pas inscrit dans les schémas ? N'est-ce pas le contraire d'une invitation à développer les initiatives, en particulier les initiatives locales ? Cette attitude rigide serait suicidaire pour le développement local. J'emploie le conditionnel, car à mon avis une telle attitude est inacceptable.

Autre observation, le budget ne prévoit pas de moyens réels pour venir en aide aux territoires frappés par de graves problèmes de reconversion industrielle. Il ne s'agit pas uniquement d'aider les entreprises, il s'agit d'aider les territoires à faire face à des situations nouvelles et imprévues.

Enfin, l'absence de liens entre l'aménagement du territoire national et l'aménagement du territoire européen est évidente. Un simple exemple : l'Europe a établi des

réseaux européens, les routes signalées par la lettre E, mais l'Etat ne les prend pas en considération. S'il accepte les crédits européens, les fonds structurels, pour sa politique d'aménagement du territoire, l'Etat ignore les nouvelles donnes de la vie européenne, par exemple les grandes transversales, les grandes régions frontalières.

Nous sommes loin des besoins réels des territoires. La politique d'aménagement du territoire est à repenser. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Michel Marchand.

M. Jean-Michel Marchand. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais commencer mon propos en soulignant combien notre assemblée s'est attachée à travailler à la structuration et à l'aménagement de notre territoire.

Je rappellerai la loi Voynet, la loi Chevènement, la loi d'orientation agricole, avec les contrats territoriaux d'exploitation, même s'il faut sans doute y mettre un bémol depuis quelques mois – avec la recrudescence de l'épizootie de l'ESB et la crise de la viande bovine, les éleveurs concernés, et l'ouest est particulièrement touché, ne se sentent plus ni en capacité ni moralement aptes à participer à l'aménagement et à la sauvegarde de nos espaces ruraux.

Je fais allusion aussi à la loi d'orientation sur la forêt, à la loi SRU, solidarité et renouvellement urbains, aux schémas de services collectifs, ainsi qu'aux structurations territoriales, avec les communautés de communes ou d'agglomération et la constitution de pays.

Je note également la signature, dans ces mêmes périodes, des contrats de plan, la réforme de la prime d'aménagement du territoire et l'adoption d'un nouveau cadre d'action pour le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire.

Alors que les projets sur les territoires se développent, votre budget, monsieur le ministre, progresse de 6,8 %, après, il faut le noter, un fléchissement l'année passée. Cette montée en puissance répond aux priorités du Gouvernement et, me semble-t-il, aux objectifs de votre ministère pour assurer un meilleur équilibre territorial, un développement durable et une gestion optimisée des espaces sensibles.

Avec la DATAR et l'Agence française pour les investissements internationaux, nous avons les outils d'aménagement et de développement dont nous avons besoin.

Avec les neuf schémas de services collectifs, nous avons les outils de planification à vingt ans mais aussi les outils de proximité, puisqu'ils se déclinent au niveau des régions.

Avec la nouvelle PAT et le FNADT, nous disposons de moyens au service de l'emploi et de l'attractivité des territoires pour accompagner les mutations économiques. Ils sont nécessaires, parfois même douloureusement nécessaires, lorsque des secteurs industriels subissent des traumatismes – et je pense bien entendu aux salariés de Moulinex.

Aménager le territoire, c'est permettre à chaque espace un développement harmonieux. C'est mettre à la disposition des citoyens les services publics dont ils ont besoin et leur donner accès aux nouveaux moyens de communication et d'information.

Pour qu'il y ait corrélation entre service public et territoire, il faut des réponses, sans doute diversifiées mais toujours adaptées. Et les maisons des services publics, les points publics, constituent des réponses adéquates pour les milieux ruraux ou les quartiers urbains.

Nous souhaitons que cette politique, faite d'évaluation et de concertation, se concrétise par une implantation territoriale équilibrée, qui favorise à la fois la proximité et l'universel. La proximité par une répartition judicieuse, et l'universel en faisant que chaque point de notre territoire soit couvert par la téléphonie mobile et que chaque collectivité territoriale puisse investir dans le haut débit.

L'aménagement du territoire, ce sont bien entendu les projets inscrits dans les contrats de plan Etat-régions, mais, dans ce domaine, les disparités sont parfois grandes d'une région à une autre. J'aborderai deux points.

Si des améliorations conséquentes sont attendues pour les TER et le transport voyageurs, dans l'espace aussi bien régional qu'interrégional, il n'en est pas de même pour le fret ferroviaire. Alors que l'on sait que le trafic marchandises va doubler sur dix ans, la SNCF annonce un recul de 8 % sur ce créneau. Le ferroutage ne prend pas l'ampleur attendue. Il est pourtant urgent d'arrêter dès maintenant les décisions d'aménagement nécessaires pour être prêts demain. Nous connaissons les besoins, nous savons l'impérieuse nécessité de proposer des modes alternatifs à la route. Nous avons la possibilité d'utiliser, en les améliorant, les réseaux ferrés existants ainsi que les emprises dont RFF a la propriété.

Cela est d'autant plus urgent que pour respecter nos engagements vis-à-vis du protocole de Kyoto, il nous faut impérativement diminuer nos productions de gaz à effet de serre. Cela est d'autant plus impératif que la route reste la cause d'un trop grand nombre de tués et de blessés. Les catastrophes des tunnels du Mont-Blanc et du Saint-Gothard en sont les exemples les plus criants.

Nous avons bien entendu des transports multimodaux de voyageurs et de marchandises. Nous devons les développer, et le fer doit y tenir une place importante. Mais cela n'exclut en rien que se réalisent ce que j'appelle les maillons manquants des infrastructures routières ou infraroutières. Le passage de Langeais, par exemple, devra bien être réalisé. Je souhaite que l'Etat puisse, si besoin est, prendre ses responsabilités et proposer une deux fois deux voies qui pourrait apporter une solution à l'autoroute, toujours bloquée.

Mais se pose-t-on la question de l'utilité d'un troisième aéroport avant d'en choisir le site ? Je n'en suis pas sûr. Le débat public a montré combien les populations étaient opposées à une telle implantation. Les impératifs économiques et techniques sont loin d'être probants. Là encore, si développement il doit y avoir, favorisons l'existant et proposons des alternatives.

Sans vouloir aborder un à un les neuf schémas de services collectifs, je souhaiterais tout de même dire quelques mots sur l'énergie et les espaces naturels et ruraux.

S'agissant de l'énergie, le cadre est fixé – économies d'énergie, développement des énergies renouvelables et exploitation des ressources locales –, mais les politiques régionales affichées ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux. Le rééquilibrage des rôles respectifs de l'Etat et des collectivités locales ne peut être pleinement efficace que si les engagements sont forts et mobilisent ces dernières. Encore faudra-t-il leur proposer des moyens !

S'agissant des espaces naturels et ruraux, je voudrais souligner tout l'intérêt que présente la maîtrise de la périurbanisation. La catastrophe de Toulouse, due à l'exploitation de l'usine AZF, est là pour nous le rappeler. Je

voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur les territoires affectés par des problèmes spécifiques – je reprends une expression du texte –, tels le coteau et les cavités souterraines, qu'ils soient du Val de Loire ou d'ailleurs. Leur mise en sécurité et leur entretien nécessitent une attention particulière et des moyens à la fois logistiques et financiers. Les éboulements de ces dernières années n'ont pas seulement provoqué la destruction de monuments ou de bâtiments privés et publics ; ils n'ont pas seulement altéré les paysages ; ils ont provoqué mort d'homme ! Après les catastrophes liées aux inondations et aux tempêtes, dues peut-être à une altération du climat, mais très certainement à une urbanisation et à des aménagements insensés – ce qui vient de se passer à Alger en est la preuve flagrante –, faisons en sorte, monsieur le ministre, que de tels phénomènes ne se produisent pas sur les coteaux ! Donnons-nous les moyens d'y parvenir avec les plans de prévention des risques, et vite, car il y a urgence !

Je voudrais terminer mon propos en revenant sur les lois Voynet et Chevènement, et sur la mise en place des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des pays. Si les premières se sont constituées rapidement – sans doute les incitations financières y sont-elles pour quelque chose, mais n'oublions pas non plus la clairvoyance et la volonté des élus pour fédérer leurs moyens au service de compétences qu'ils savent bien devoir partager s'ils veulent être efficaces –, il n'en est pas de même pour les pays. Et la lourdeur de la procédure y est sans doute pour quelque chose.

M. François Sauvadet. Ah !

M. Jean-Michel Marchand. Il faut saluer les moyens consacrés à la constitution des contrats de pays ou d'agglomération par le volet territorial des contrats de plan Etat-régions. Mais si le pays reste, de par la loi, un territoire de projets, il ne peut ignorer les politiques contractuelles conduites par les départements et les régions qui, parfois – c'est au moins le cas en Maine-et-Loire et Pays de la Loire –, présentent des volets importants et spécifiques au service des territoires ruraux. Or, les périmètres des pays englobent évidemment des espaces ruraux et des aires urbaines. Puisqu'ils ont vocation aussi à contractualiser avec l'Etat et la région dans le cadre des CPER et qu'ils feront des propositions dès 2003, c'est d'une politique globale qu'il faut maintenant les doter, ne serait-ce que pour optimiser l'utilisation des fonds structurels européens.

Il reste des interrogations quant aux articulations entre conseils de développement des communautés d'agglomération et de pays sur un même territoire et aux moyens nécessaires à leur fonctionnement. La seule cohérence qui vaille dans la structuration ou la restructuration engagée au travers de ces nouveaux territoires, c'est la volonté des élus de travailler ensemble et l'obligation de se référer aux espaces pertinents que constituent les bassins de vie et les bassins d'emploi.

Pour conclure, monsieur le ministre, l'aménagement du territoire s'il reste une priorité, constitue aussi un challenge que votre budget permet de relever. C'est pourquoi, cela va sans dire, mais cela va encore mieux en le disant, les députés Verts le voteront. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Sylvia Bassot.

Mme Sylvia Bassot. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette année encore, comme les précédentes, ce budget me laisse un peu sur ma faim.

Il est clair que le Gouvernement ne donne pas les moyens suffisants à ce ministère pour être à la hauteur de la tâche qu'il lui faut remplir. Mon ami Yves Deniaud l'a parfaitement démontré dans son intervention. C'est dommage, parce que des outils performants existent et sont prêts à fonctionner mieux encore si on leur en donne l'opportunité.

Je veux parler de la DATAR qui, comme tout le monde s'accorde à le dire, travaille avec efficacité au rééquilibrage des territoires. Je veux également parler de la loi Voynet, qui a esquissé une approche novatrice de l'aménagement du territoire,...

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement Merci !

Mme Sylvia Bassot. ... sur la lancée de la loi Pasqua, avec l'instauration de la contractualisation pour des territoires organisés.

Malheureusement, ce projet de budget pour 2002 manque cruellement d'ambitions et, une fois de plus, il est le parent pauvre du ministère au regard de l'environnement. Les moyens mis en œuvre ne sont pas conformes aux ambitions affichées, que ce soit en matière de politique des pays, de soutien aux territoires en difficulté ou de rééquilibrage par rapport aux nouvelles technologies.

La démarche de « pays » héritée des lois de 1995 et de 1999, à laquelle j'adhère pleinement, risque de se dénaturer parce que trop d'interrogations ne sont pas levées tant au niveau juridique qu'au niveau financier. Bref, la politique des pays manque de perspective.

Au niveau juridique d'abord, ou bien la loi devrait encadrer de façon très précise la politique que l'Etat entend mettre en place, ou bien elle devrait laisser une certaine latitude aux acteurs locaux en leur faisant confiance. Or, en ce qui concerne la politique des pays, nous sommes dans le flou, dans le ni-ni, dans le mi-chèvre mi-chou.

D'un côté la loi nous met sous la tutelle de l'Etat pour délimiter le périmètre et chaque préfet de région a sa religion en la matière. Quant au processus de création du pays lui-même, on nous impose un épuisant parcours du combattant en douze étapes fortement dissuasif.

D'un autre côté, on reste dans le vague, puisque nous manquons de précisions sur la façon dont sera mise en œuvre la contractualisation des pays dans le cadre du volet territorial des contrats de plan Etat-régions.

Je suis pour ma part favorable à une grande souplesse tant dans l'organisation juridique que dans le processus de contractualisation, afin de ne pas décourager les initiatives locales fondées sur le consensus et le dialogue.

Concernant l'aspect financier, il est vrai que la territorialisation des aides évitera le saupoudrage et permettra une utilisation intelligente des deniers publics. Mais à vouloir privilégier cette approche de façon trop dogmatique, on finit par empiler des structures qui déroutent les élus locaux et sont incompréhensibles pour nos concitoyens.

Régions, départements, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, parcs régionaux, SCOT, pays, communes ! Devant cette mosaïque de périmètres différents, nos concitoyens y perdent leur latin ! Sans compter les GIP,

les syndicats, mixtes ou non , qui gèrent les ordures ménagères, l'eau, l'assainissement, l'électricité, les écoles et j'en passe.

Bref, le millefeuille est de plus en plus indigeste. Et la facture des frais de fonctionnement devient aussi lourde à digérer que le millefeuille ! Je préside le pays du Bocage. Vous allez dire, monsieur le ministre, que je prêche pour ma paroisse.

Si les communautés de communes s'inquiètent à juste titre d'une DGF qui s'amenuise, permettez-moi de vous dire que, pour ma part, je m'inquiète du fait que la pérennisation du versement du FNADT pour le fonctionnement des pays n'apparaisse pas clairement dans votre budget. Vous avez justifié en commission une baisse de 7,7 % des crédits FNADT titre IV par le faible nombre de contrats de pays – cinquante seulement – qui seraient signés d'ici à septembre 2002.

Or, dans son bulletin d'octobre 2001, la DATAR est plus optimiste. Elle estime que ce chiffre pourrait être doublé et aller jusqu'à cent. J'aimerais que vous puissiez m'assurer qu'aussi bien pour les investissements que pour le fonctionnement, les crédits nécessaires pourront être débloqués. Les moyens mis en œuvre ne sont pas conformes aux ambitions affichées non seulement en matière de politique des pays, mais aussi en matière de soutien aux territoires en difficulté.

Concernant les aides à finalité régionale, et notamment la prime à l'aménagement du territoire, la révision à la baisse des populations situées en zones éligibles a conduit à exclure certaines régions aujourd'hui gravement touchées par des restructurations, à commencer par l'Orne qui vient d'être frappée par le plan social de Moulinex.

M. Yves Deniaud. C'est vrai !

Mme Sylvia Bassot. Les conséquences de ce plan social, en termes d'emplois, directs mais aussi induits, entraînent des difficultés majeures pour les nombreuses entreprises sous-traitantes dans tout le département. A titre indicatif, cela touche six entreprises du pays du bocage, qui n'est plus en zone PAT, et fragilise 350 emplois.

La perte d'éligibilité aux crédits de la PAT pour ces territoires est encore plus grave que prévu. Certes, ces zones seront toujours soutenues pour les activités de recherche et de développement ou de formation des salariés, et des aides leurs seront accordées par le fonds de développement des petites et moyennes industries – FDPMI –, mais à taux réduit. Et ce n'est pas suffisant.

Or, dans un excellent supplément no 171 de *La Lettre de la DATAR* de juillet 2001, est évoqué un dispositif dérogatoire dans les zones qui sortent de la PAT industrie, permettant « d'allouer des aides à l'investissement des entreprises à des taux plus élevés que ceux prévus hors zone PAT ». Bref, une sorte d'équivalent *phasing out* de l'objectif 2. Mais ce dispositif n'est toujours pas mis en place et les moyens alloués ne sont toujours pas connus.

Si les moyens sont insuffisants pour les pays et pour le soutien des territoires en difficulté, ils le sont aussi pour réaliser un véritable rééquilibrage du territoire en ce qui concerne les nouvelles technologies. L'achèvement de la couverture en téléphonie mobile de l'ensemble du territoire doit être une priorité.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. C'en est une !

Mme Sylvia Bassot. Tout le monde l'a souligné et vous-même aussi, monsieur le ministre. En effet, il y a encore, en France, 1 400 communes non couvertes, situées dans des zones rurales. Or ce sont justement ces communes, pourvues dans le meilleur des cas par France Télécom d'une cabine téléphonique sur la place de la mairie ou de l'église,...

M. François Sauvadet. Et encore !

Mme Sylvia Bassot. ... qui en ont le plus besoin. J'en ai dans ma circonscription, dans le canton de Putanges en particulier.

Ce sont aussi nos lignes SNCF régionales, tel le Paris–Granville, dont les horaires des plus élastiques et les séances de patinage artistique sur les feuilles mortes sont, hélas ! connus de tous, qui devraient être équipées en priorité de relais GSM sur tout le parcours, comme le sont les autoroutes.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent une véritable révolution, comme l'on été en leur temps le chemin de fer, les voies aériennes et les autoroutes, car elles offrent la possibilité aux territoires de se placer à égalité. Mais si l'on n'y prend garde, les télécommunications risquent d'accentuer les écarts au lieu de résoudre les problèmes d'aménagement du territoire, comme on pourrait l'espérer.

En effet, la très grande majorité des investissements se concentre sur les zones les plus denses, donc les plus rentables pour les opérateurs privés. De ce fait, les territoires ruraux risquent d'être de plus en plus isolés et de se retrouver en situation de « vide numérique ». D'où la nécessité d'une implication forte de l'Etat qui doit apporter un soutien financier plus direct et plus important aux territoires les plus défavorisés.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Nous sommes d'accord !

Mme Sylvia Bassot. Votre objectif est louable, monsieur le ministre, puisque vous souhaitez permettre un accès de tous les particuliers à ces réseaux à un prix abordable, à l'échéance 2005. L'enveloppe de 228,67 millions d'euros et le fonds d'épargne de la caisse des dépôts pour l'octroi de prêts à des taux préférentiels aux collectivités locales souhaitant s'équiper ne paraissent pas suffisants. Une fois de plus, les collectivités territoriales vont être obligées de « cracher au bassinet ».

Pour conclure, je crois qu'il y a deux manières d'aborder l'avenir. L'une consiste à s'en remettre au destin ou à confier à d'autres le soin d'y pourvoir. L'autre consiste à le dessiner soi-même en l'organisant dans la mesure de ses possibilités, selon l'idée que l'on se fait du futur. Je suis convaincue qu'il existe une réelle volonté des territoires à se prendre en main pour dessiner leur avenir.

Ce budget, monsieur le ministre, laisse entrevoir votre intention de les accompagner dans cette démarche. Mais, comme je le disais au début de mon propos, je ne suis pas sûre que vous vous soyez donné les moyens de votre politique. Bref, dans ce budget il y a du pour et du contre : des intentions louables, mais des moyens insuffisants. « Pt'êt ben qu'oui, pt'êt ben qu'non », comme on dit chez nous ! *(Sourires.)* Donc, à titre personnel, je m'abstiendrai. Les députés du groupe Démocratie libérale et Indépendants voteront contre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Geneviève Perrin-Gaillard.

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. Le budget de l'aménagement du territoire que vous nous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre, s'inscrit autour de trois orientations déterminées à l'occasion du CIADT du 9 juillet 2001, à savoir respectivement : assurer un meilleur

équilibre territorial en s'appuyant sur les contrats de plan Etat-régions, favoriser le développement des territoires et mieux gérer les espaces sensibles ou remarquables.

Nous ne pouvons globalement que nous féliciter de ces orientations. Pour mettre en place cette politique, deux outils financiers sont particulièrement intéressants : le FNADT et la prime à l'aménagement du territoire qui permet d'apporter, entre autres, des aides publiques aux entreprises situées dans des régions prioritaires, si elles créent des emplois. Ces aides sont accordées de manière encadrée, à la fois par l'Europe et la France grâce à un arsenal réglementaire et législatif d'une grande complexité.

J'ai eu l'occasion, avec mon collègue Philippe Duron, de faire la critique et de montrer les limites de ces politiques d'aide aux entreprises dans le rapport que nous avons remis au Premier ministre il y a quelques mois, concernant la pertinence des zonages en matière d'aménagement du territoire et d'environnement.

Ces aides aux entreprises, qui peuvent apparaître comme un dispositif clé de la dynamique des territoires, d'aide à l'emploi et au développement, sont représentées par des prêts bonifiés, des subventions, des exonérations fiscales ou sociales et par des remises de dettes.

Ces mesures, qui sont toujours très appréciées des chefs d'entreprise, et pour cause, peuvent présenter un effet d'aubaine non négligeable. En plus, elles n'aident pas toujours les entreprises qui en ont le plus besoin. Par ailleurs, elles s'adressent souvent à l'investissement productif des grandes entreprises même si la France, grâce à la PAT, aide les petites et moyennes entreprises. Nous avons, dans notre rapport, proposé certaines modifications législatives sur lesquelles j'aimerais, monsieur le ministre, que vous me donniez votre sentiment.

Mais mon propos ne s'arrête pas à cette question. Il existe, en effet, dans notre économie de marché devenue ultralibérale et monothéiste, des entreprises, qui sont celles de l'économie sociale, représentées par les associations, les mutuelles et les coopératives. Ces entreprises, au nombre de 760 000 en France, ont des racines et des valeurs communes et représentent deux millions de salariés. Ce sont de véritables acteurs de production, souvent de services, mais aussi de biens.

De plus en plus, ces entreprises de l'économie sociale sont présentes dans l'évolution des principales questions de société. Elles sont source de véritables emplois et sont de formidables leviers pour assurer le développement durable des territoires. Elles sont par ailleurs capables d'innovation, de réactivité et de solidarité. Elles peuvent apporter des réponses adaptées à l'évolution de notre société et des solutions sérieuses à une économie qui valorise l'homme et les services. Reposant sur un fonctionnement démocratique, elles peuvent être une alternative au primat du capital.

Mais elles sont souvent considérées par les politiques avec simplement de la sympathie. Peu d'élus locaux les considèrent à la hauteur du travail qu'elles effectuent et les armes dont elles disposent n'ont rien à voir avec une entreprise dite classique s'agissant des moyens financiers et de leur régime fiscal. A ce sujet, je ne peux que rappeler l'exemple frappant de l'inauguration en grande pompe de l'usine Toyota à Valenciennes. Pas moins de 400 millions d'aides publiques accordés pour 2 000 emplois crées alors que, sur le même territoire et dans le même temps, les entreprises de l'économie sociale, employeurs de plus de 2 000 personnes, n'ont reçu que 7 millions d'aides publiques !

Depuis la création d'un secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, la prise en compte de ces entreprises évolue, et c'est tout à l'honneur du gouvernement de Lionel Jospin. Parallèlement, la naissance récente du conseil des entreprises et des groupements de l'économie sociale marque leur volonté d'être reconnus par les pouvoirs publics et la société civile comme un interlocuteur à part entière. Mais l'aménagement du territoire ne se borne ni au choix d'un site pour la construction d'un nouvel aéroport, dont je ne suis pas convaincue de la pertinence,...

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Moi non plus !

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. ... ni à la construction de routes ou d'autoroutes, ni à la seule couverture des territoires les plus enclavés par la téléphonie mobile, même si tout cela est nécessaire.

M. François Sauvadet. On aura tout entendu !

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. L'aménagement du territoire, c'est aussi anticiper les grandes évolutions de notre économie désormais mondialisée et prévoir la manière dont les hommes et les femmes peuvent apporter leur pierre au développement local et pallier les méfaits des logiques financières.

M. François Sauvadet. On aura tout entendu !

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. Mais vous êtes là pour ça...

L'aménagement du territoire passe aussi par une urbanisation bien maîtrisée, afin qu'elle ne génère pas davantage d'inégalités sociales mais qu'elle contribue, au contraire, à réduire les fractures sociales et civiques de la ville.

Il passe aussi par une politique ambitieuse d'écologie urbaine en s'attaquant, notamment, au problème épineux de la densité urbaine. Autant de défis qui nécessitent la mobilisation de lignes budgétaires et le soutien financier des activités des entreprises de l'économie sociale à la hauteur de l'enjeu de société auquel elles contribuent pleinement.

La fermeture des sites de production de Moulinex, après celles de Marks & Spencer, de Danone, de Michelin et de Vilvorde nous montre combien l'économie capitaliste est dangereuse pour nos territoires si elle reste la seule digne d'intérêt pour les décideurs que nous sommes.

Je souhaiterais donc que votre ministère prévoie une aide plus substantielle pour les entreprises de l'économie sociale et que, dès 2003, au moment de la réactualisation des contrats de plan Etat-région vous soyez vigilant à ce que, partout en France, ce secteur soit reconnu à la hauteur de ce qu'il représente. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme la présidente. La parole est à M. François Sauvadet.

M. François Sauvadet. Monsieur le ministre, y a-t-il dans notre pays une politique d'aménagement équilibré du territoire ?

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Oui ! *(Sourires.)*

M. François Sauvadet. Bien sûr, selon vous, il y en a une. Et vous pourriez me répondre aussi que les crédits qui lui sont consacrés ont un peu augmenté, un peu plus que le budget général.

Il existe une politique de la ville et je crois savoir qu'il y a un ministre chargé de la ville. Ne faudrait-il pas, par analogie, un ministre chargé des campagnes ou du secteur rural ? En effet, je suis élu d'un territoire de 344 communes, 17 cantons, d'une des plus grandes cir-

conscriptions de France, qui possède sa réalité territoriale. Et je peux témoigner qu'au quotidien, les difficultés s'y sont accrues malgré les déclarations et malgré cette loi d'aménagement et de développement durable du territoire qui a fait l'objet d'un grand et d'un long débat et dont on mesure, nous vous l'avions dit, la complexité d'application.

Les services au public − et pas seulement les services publics − se désengagent. Encore récemment, à la direction départementale de l'équipement, on nous a dit qu'il fallait restructurer parce que les postes ouverts ne pouvaient pas être pourvus, faute de candidats.

Mme Sylvia Bassot. C'est pareil dans l'Orne.

M. François Sauvadet. Je pourrais multiplier les exemples.

Souvenez-vous, mon cher collègue Duron, du ministre de l'industrie arrivant ici, avec grande célérité, nous parler de La Poste. Il en avait souligné l'importance, ce soir-là, de manière émouvante. Or j'observe que, faute de remplaçants, la distribution du courrier − service universel auquel nous sommes tous très attachés dans cette assemblée − n'a pas été assurée pendant plusieurs jours, non pas dans une commune, mais dans des secteurs entiers. Les circonstances pouvaient-elles être qualifiées d'exceptionnelles ? M. Leyzour se rappelle sans doute du débat ? Non, même pas !

Autre exemple, les hôpitaux, qui font partie de l'aménagement et du développement du territoire durable : des services ont été fermés cet été, faute − toujours − de remplaçants ; d'autres sont susceptibles de fermer, faute − c'est encore plus grave − de gens compétents pour pourvoir les postes ouverts.

Notre territoire rural se trouve dans une situation d'insécurité permanente. Au point que l'avenir et la carrière semblent plus assurés en milieu urbain qu'en zone rurale − je préfère pour ma part le terme de « territoire » rural.

Mes chers collègues, le problème dépasse une simple question de crédits. Il s'agit, et c'est un véritable enjeu, de donner un avenir et une présence territoriale au service du public sur l'ensemble du territoire. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Dans l'éducation nationale, par exemple, on commence sa carrière par une petite école rurale et lorsqu'on a bien progressé, on rejoint la ville...

Un mot de l'expérimentation en matière de services publics. Nous y sommes favorables. Il ne s'agit pas de tous les garder partout. Encore faut-il que cette expérimentation s'accompagne d'une véritable volonté politique et que les préfets doivent s'engager à réunir tous ceux qui concourent au service public. Il ne s'agit pas de décréter la présence de ces services publics dans tel lieu, mais de les organiser. Quand on voit comme il est complexe de faire distribuer, par La Poste, des billets SNCF ou de s'adresser à d'autres services qui font partie du quotidien, on se rend compte qu'il y a beaucoup de progrès à faire.

Je me souviens de discussions à la DATAR, où je m'étais rendu avec mon collègue Patriat, maintenant membre du Gouvernement. Nous avions essayé de lancer l'idée d'une expérimentation et nous avons alors mesuré comme il est difficile, dans ce pays, de faire bouger les choses et de sortir d'un cadre rigide. On a une sorte de vision technocratique de l'avenir du développement du territoire.

La réforme des fonds structurels − objectifs 2 et 5 b − a eu des conséquences financières sur le territoire. Ce que l'on a appelé d'un mot affreux le *phasing out*, à savoir le dispositif de sortie, mérite d'être revu une nouvelle fois pour accompagner les territoires en progression.

On pourrait parler également de la PAT et de la révision de ses conditions d'attribution. Les seuils d'éligibilité sont trop élevés pour bénéficier aux investissements en milieu rural. On ne dispose pas toujours d'investissements permettant la création de cinquante emplois et portant sur plusieurs dizaines de millions de francs. Il faut y veiller. Paradoxalement, ce sont les territoires ruraux qui ont été exclus de la nouvelle PAT.

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a très bien dit mon collègue Ligot concernant les problèmes liés aux contrats de plan. J'insisterai seulement sur deux points.

La couverture du territoire par la téléphonie mobile, d'abord. C'est un sujet particulièrement sensible, comme l'est l'accès aux nouvelles technologies. Il n'est pas normal que la population de territoires entiers soit écartée de ce service. Lors du CIADT de Limoges, le Premier ministre a pris l'engagement d'achever en trois ans la couverture du territoire par la téléphonie mobile. Cinq mois plus tard, comme l'a fait remarquer mon collègue Ligot, les collectivités locales et territoriales attendent toujours de savoir dans quelles conditions l'Etat va les accompagner. Je rappelle que plusieurs milliers de communes − c'est-à-dire plusieurs centaines de milliers de personnes − ne sont toujours pas couvertes par le réseau.

La complexité du paysage institutionnel, ensuite. Nous avions d'ailleurs évoqué cette question lors de l'examen de la loi d'aménagement et de développement du territoire. Outre cette loi, nous avons celle relative à l'intercommunalité, celle relative à la solidarité et au renouvellement urbains, sans compter les SCOT − schémas de cohérence territoriale. Les procédures qu'instituent ces textes sont très lourdes, d'autant plus lourdes qu'il leur arrive de se croiser et de se chevaucher.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. C'est exact.

M. François Sauvadet. Nous devons donc simplifier les dispositifs et faire en sorte que l'ensemble soit davantage lisible, à la fois par les élus locaux et par les populations.

Mme Sylvia Bassot. Tout à fait !

M. François Sauvadet. Il n'y aura pas de projets de territoire sans adhésion et sans implication des intéressés. C'était d'ailleurs un des objectifs de la loi, auquel je souscris, que d'associer les forces vives, les populations à la définition du territoire qu'elles souhaitent. Et puis, il n'y aura pas d'aménagement et de développement de ces territoires ruraux sans qu'une véritable solidarité nationale ne s'exprime.

Mme Sylvia Bassot et M. Yves Deniaud. En effet !

M. François Sauvadet. Je me suis longuement interrogé à propos du « polycentrisme maillé » prévu à l'horizon 2020. *(Rires.)* Certes, monsieur le ministre, je suis d'une intelligence moyenne...

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Oh ! Allons !

M. François Sauvadet. ... mais pourquoi un tel concept ?

M. Jean-Pierre Balligand. Il faut demander à Guigou !

M. Philippe Duron. Il faudrait un poète à la DATAR !

M. François Sauvadet. J'ai cru comprendre qu'il reposerait sur « des territoires qui développent des stratégies différentes selon leur potentiel et qui prévoient l'organisation du territoire dans des espaces prévus et une représentation politique de solidarité financière dans ce cadre ». Il s'agirait de « ne pas renvoyer les territoires à leurs propres réalités ». Que dites-vous de cela, monsieur Balligand ?

M. Jean-Pierre Balligand. Monsieur Sauvadet, vous êtes centriste ! Ne cherchez pas à comprendre le polycentrisme. C'est normal que vous soyez en perdition. *(Rires.)*

M. Jean Rigal. Il est décentré, latéralisé !

M. François Sauvadet. Vous voulez dire par là que le centrisme a un caractère pluriel ? En tout cas, il est clairement dans l'opposition nationale, rassurez-vous, mon cher collègue.

Quoi qu'il en soit, je vous le dis très franchement, il n'y aura pas de développement du territoire sans solidarité dans les espaces de vie, sans volonté de rééquilibrage. Il y a des quartiers fragiles, monsieur le ministre, mais il y a des régions rurales qui le sont tout autant.

Mme Sylvia Bassot. Tout à fait ! Le désert vert !

M. François Sauvadet. Nous souhaitons ne pas confiner villes et campagnes dans des rôles distincts : aux uns l'activité, aux autres les milieux à préserver. La reconquête du territoire se fera par l'emploi, par l'économie, par l'activité, par les équipements. Cela suppose des moyens. On revendique un droit à la reconnaissance des différences, mais ce droit est indissociable au droit à l'égalité de services. Cela ne veut pas dire spécialisation du territoire, mais prise en compte des spécificités.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, de nombreuses zones rurales se sentent abandonnées. Or le but d'une politique d'aménagement et de développement du territoire est de leur redonner espoir. Nous n'avons pas le sentiment que cet espoir soit au rendez-vous. Le groupe UDF votera donc contre le projet de budget que vous nous présentez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Rigal.

M. Jean Rigal. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits du ministère de l'aménagement du territoire s'élèveront pour 2002 à 285,37 millions d'euros, soit 1 870 000 francs, ce qui représente une hausse de près de 7 % par rapport à 2001.

Mais ces crédits ne sont en fait qu'une faible partie des moyens consacrés à l'aménagement du territoire, dans la mesure où ce dernier concerne d'innombrables domaines de la vie quotidienne.

Si l'on prend en compte les contributions des budgets des autres ministères, les exonérations fiscales et sociales, et, naturellement, les fonds structurels européens, l'effort financier en faveur de la politique d'aménagement du territopire peut être estimé à 11,8 milliards d'euros, soit 67,4 milliards de francs.

Ce dernier projet de la législature s'inscrit donc, s'agissant de l'aménagement du territoire, dans la ligne définie en 1997 : un développement durable et solidaire des territoires, dont la traduction la plus marquante est la loi d'orientatoin du 25 juin 1999, dite loi Voynet, souvent évoquée ici.

Au-delà des généralités qui ont déjà été largement évoquées, je voudrais, monsieur le ministre, relever trois points particuliers qui me tiennent particulièrement à cœur : la politique des pays, les services publics en milieu rural et la reconversion des zones minières – puisque je représente aussi le bassin de Decazeville-Aubin.

La loi d'orientation du 25 juin 1999, dite loi Voynet, a sorti de l'oubli la loi du 4 février 1995, dite loi Pasqua, en précisant la notion de pays, qui n'avait guère été utilisée, pas même par ceux-là mêmes qui avaient adopté cette loi Pasqua – ce qui est surprenant.

Le concept de pays est extrêmement intéressant. Il permet de faire émerger des projets et une certaine solidarité entre villes et espaces ruraux. Les espaces ruraux doivent pouvoir exister comme tels sans pour autant être coupés des centres, dans un cadre souple et participatif. Bien que complexe, ce cadre permet de mobiliser les partenaires économiques, socioprofessionnels et l'ensemble de la société civile – laquelle, je puis vous le dire par expérience personnelle, y est extrêmement intéressée.

Des moyens substantiels sont réservés aux contrats de pays, dans le volet territorial des contrats de plan Etat-régions 2000-2006. Dès la reconnaissance des périmètres d'études, les pays peuvent recevoir des crédits, afin d'affinner leurs études et leurs chartes.

Force est de constater que les initiatives des communes et de leurs groupements se heurtent parfois – outre, à une procédure assez complexe – à de véritables tentatives de sabotage.

A titre d'exemple, dans le département de l'Aveyron que j'ai l'honneur de représenter, le conseil général tente par tous les moyens avouables, et inavouables, de s'opposer aux initiatives locales qu'il ne contrôlerait pas lui-même. Cela me paraît très grave.

M. Félix Leyzour, *rapporteur pour avis.* En effet, ce n'est pas bien !

M. Jean Rigal. Comme l'indique notre collègue Jean-Claude Daniel, député de la Haute-Marne, dans son rapport d'information intitulé « Volet territorial et contrats de plan Etat-régions : le pari des territoires »,...

M. Jean-Pierre Balligand. Excellent rapport !

M. Jean Rigal. ... « De même que l'émergence des territoires remet en cause les habitudes de l'Etat, cette dynamique bouleverse celles des départements : dès lors que le pays se construit grâce à une démarche de partenaires, de projet et de stratégie, cela réduit la possibilité pour un conseil général d'entretenir le clientélisme pouvant exister à travers le développement local. »

Le jacobinisme de l'Etat est très critiqué par certains départements, qui semblent décidés à lui substituer le féodalisme. C'est tout simplement le XIIIe siècle contre le XVIIIe ! *(Sourires.)* Or je ne suis pas pour qu'on marche à reculons, surtout pas dans de telles proportions ! *(Sourires.)*

Monsieur le ministre, quel bilan faites-vous de la mise en place des pays et des adaptations réglementaires sont-elles envisagées pour simplifier les procédures ? Il convient de ne pas favoriser l'action négative des saboteurs, par rapport à l'action positive des constructeurs.

M. Leyzour a parlé tout à l'heure d'une statistique où l'on comparait le Nord au Sud de la France. Je suis un « sudiste ». Je ne suis pas vraiment étonné que nous soyons en retard : nous étions des Gaulois absorbés par les Romains et Jules César considérait les Gaulois comme des bavards et des querelleurs ! *(Sourires.)* Cela dit, cette statistique est certainement très intéressante et j'aimerais qu'on la reprenne.

Le maitien des services publics en milieu rural et – si possible – leur développement sont essentiels pour assurer le développement économique et social des territoires à faible densité démographique. C'est aussi une condition indispensable pour garantir l'égalité d'accès des citoyens à des services publics de qualité.

Après le moratoire de 1993 qui concernait uniquement les communes de moins de 2 000 habitants, de nouvelles dispositions législatives et réglementaires encadrent l'implantation des services publics. La réorganisation des ser-

vices de l'Etat et des organismes assurant une mission de service public est soumise à une procédure d'évaluation – étude d'impact – et de concertation.

Cependant, une grande vigilance reste nécessaire.

Par ailleurs, la mise en place des maisons des services publics suscite de vives interrogations. Peut-être que là aussi, il y a des différences entre le Nord et le Sud ; mais je suis prêt à l'admettre. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous apporter des précisions à ce sujet ?

Dernier point : la politique de reconversion des zones minières. Ainsi que l'indique dans son rapport budgétaire notre collègue Alain Rodet, il faudra beaucoup de temps pour gérer les conséquences de la fin de l'exploitation minière, conséquences qui concernent à la fois à l'environnement et le recul socio-économique.

L'exploitation minière a contribué très fortement, en son temps, à la richesse nationale et a profondément marqué la vie des habitants. La nation tout entière a une dette envers les bassins miniers et envers leur population. La réhabilitation et la réindustrialisation des sites miniers constitue donc un impératif majeur, qui doit impliquer en particulier Charbonnages de France bien au-delà de simples mesures de mise en sécurité physique des sites.

Elu de la deuxième circonscription de l'Aveyron, je vous demande, monsieur le ministre, de veiller aussi à ce que les mesures très importantes – je l'accorde au Gouvernement – décidées par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 18 mai 2000 soient mises en œuvre dans les meilleures conditions et dans la concertation, comme on a d'ailleurs commencé à le faire. Ce sont 28 millions d'euros, soit 184 millions de francs, qui ont été prévus sur trois ans.

L'aménagement du territoire étant un sujet extrêmement vaste et complexe, qui touche à des quantités de domaines, il reste bien sûr beaucoup à faire. Dans les années à venir, il faudra que les crédits continuent à progresser.

Les inégalités territoriales et sociales nécessitent la mobilisation de tous les acteurs – institutionnels, socio-professionnels, associatifs, simples citoyens – pour « disposer avec ordre » le territoire et assurer ainsi la cohésion nationale.

Monsieur le ministre, avec mes collègues radicaux de gauche, je voterai le projet de budget que vous nous avez présenté et je vous remercie par avance de vos réponses. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Vergnier.

M. Michel Vergnier. Monsieur le ministre, voici à nouveau devant vous un élu de zone rurale, mais qui se félicite, lui, de votre projet de budget. En effet, d'une manière globale, et même si l'on peut revenir sur 1998, 1999 et 2000, personne ne peut nier que, cette année, le budget de l'aménagement du territoire est en progression.

Pour éviter les redites, je limiterai mon intervention à deux outils indispensables aux zones rurales : la PAT et le FNADT.

Etant moi-même en zone « patable » – passez-moi l'expression – j'ai conscience que les crédits de la PAT, après la discussion difficile sur le zonage, sont très importants pour le monde rural. Et pour reprendre une formule maintes fois utilisée, je préfère que leur attribution réponde à une politique de projet plutôt qu'à une politique de guichet. Il convient donc de souligner une amélioration non seulement quantitative, mais également qualitative.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Bien sûr !

M. Michel Vergnier. Cela me semble essentiel, car nous recherchons tous, et c'est bien normal, des créations d'emplois dans des zones où, au fil des années, nous avons vu la population décroître. Aujourd'hui, nous souhaitons la faire repartir à la hausse, et la PAT est là pour nous y aider.

La politique d'aide à l'installation des entreprises dans les territoires qui en ont le plus besoin est essentielle pour nous mobiliser autour de vrais projets, pour nous donner une impulsion, une énergie, et même, tout simplement, l'envie de poursuivre des objectifs de développement économique susceptibles d'enrayer ce déclin démographique qui nous a longtemps fragilisés. Et je sais tout l'attachement du délégué à l'aménagement du territoire pour la création de pôles d'excellence, formule qui doit absolument aboutir.

Quant au FNADT, outil principal de la politique d'aménagement du territoire, le projet de budget réaffirme le rôle d'accompagnement essentiel qui est le sien, surtout depuis qu'il a été clarifié et réformé, ce qui rend son action plus lisible et mieux ciblée. Le renforcement de la section locale permet, notamment pour la part contractualisée, un meilleur suivi des projets de territoire et un meilleur financement des politiques de développement régionales ou même des conventions interrégionales de massif.

Tous ces projets permettent de soutenir les efforts engagés par les collectivités pour garantir à tous les citoyens un égal accès aux services publics. Depuis deux ans, la politique relative aux services publics en milieu rural est en train d'évoluer. Alors qu'il s'agissait surtout, auparavant, de lutter contre les fermetures d'écoles, de bureaux de poste ou de perceptions, on a pris peu à peu conscience de la nécessité de trouver des solutions alternatives aux fermetures brutales et définitives, qui privent une partie des citoyens des services auxquels ils ont droit. Depuis 1999, l'évolution territoriale des services de l'Etat et des organismes assurant une mission de service public est soumise à une procédure d'évaluation et de concertation. Je pense qu'il est indispensable de respecter ces procédures, car tout doit être fondé sur le dialogue et sur la démarche contractuelle.

Soulignons également la mise en place de services de proximité basés sur la polyvalence, comme les maisons des services publics. Mais je reconnais que nous n'en sommes qu'aux balbutiements et, comme Alain Rodet, notre rapporteur spécial, je regrette que règne encore en ce domaine une certaine anarchie, même si le mot est fort, l'absence de suivi centralisé favorisant la coexistence de schémas très hétérogènes. Cependant, le dernier CIADT, qui s'est tenu en Limousin, a été un véritable encouragement au développement de la polyvalence et a proposé à cet égard des solutions très intéressantes.

Ce comité interministériel a également marqué une étape importante en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication. Téléphonie mobile et haut débit sont, à n'en pas douter, des atouts essentiels pour le développement du territoire, et je souhaite que la mission confiée à la DATAR débouche le plus rapidement possible sur des résultats concrets. Je vous fais confiance, monsieur le ministre, pour faire avancer ce dossier.

Avec l'affirmation d'une claire volonté gouvernementale et le rassemblement des énergies que permet une coopération intercommunale renforcée – je pense en particulier à la formule des pays – nous avons enfin les outils

pour préparer un développement durable. Toutes ces impulsions doivent se conjuguer pour faire aboutir des projets concourant, dans un environnement préservé, qui fait souvent la richesse du milieu rural, à une vraie politique d'aménagement du territoire, celle dont j'ai senti le frémissement...

M. François Sauvadet. C'est le mot !

M. Michel Vergnier. ... il y a quelque temps, et dont j'observe aujourd'hui la confirmation. Inutile de vous dire, monsieur le ministre, que je voterai ce budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre, j'ai le sentiment, en écoutant les orateurs se succéder à la tribune, que l'aménagement du territoire devrait être l'objet d'une politique très largement et très sincèrement consensuelle. De M. Leyzour à M. Sauvadet et à M. Deniaud, je n'ai pas ressenti de divergences de fond. Alors, pourquoi n'aboutit-on pas à ce consensus sympathique qui encouragerait le nouveau ministre que vous êtes ? Cela tient, je crois, à deux insuffisances que vous me permettrez de relever après d'autres, peut-être sous une autre forme.

Première critique : j'ai le sentiment que la politique d'aménagement du territoire que vous menez dans la continuité de Mme Voynet n'est pas suffisamment volontariste, qu'elle n'est pas l'expression d'une ambition suffisamment affirmée. Ce n'est pas la faute du législateur. Les lois ont été votées dans une succession assez impressionnante pour les observateurs politiques : loi Pasqua, loi Voynet, loi Chevènement, loi SRU, tous textes qui traduisent la même volonté des élus de la nation.

Si l'application ne suit pas, ou de manière insuffisante, c'est par manque de cohérence. La loi de finances, qui vient compléter cet ensemble, le prouve : vous êtes obligé, monsieur le ministre, d'aller rechercher dans plusieurs budgets les différents crédits qui font une politique d'aménagement du territoire.

Il faudrait sans doute rendre à la DATAR un rôle plus important, plus dynamique, rattacher la politique d'aménagement du territoire au Premier ministre et la relier au Plan. L'impulsion donnée par le Premier ministre est nécessaire à ce volontarisme plus affirmé dont je ressens la nécessité.

Deuxième critique : la politique d'aménagement du territoire n'est pas assez lisible, donc assez entraînante pour les élus, parce qu'elle n'est pas adaptée aux nouvelles structures territoriales créées par cette série de lois.

Les contrats de plan Etat-région démentent bien sûr ce jugement. Ils représentent un progrès que nous devons saluer et qui s'est traduit par l'augmentation des crédits dévolus aux régions.

Mais on a pris le problème à l'envers et c'est pourquoi les élus ont du mal à y voir clair. On a voté les contrats de plan avant de voter le schéma national auquel nous étions, nous, favorables, dans la continuité des schémas nationaux précédents.

M. Yves Deniaud. Tout à fait !

M. Léonce Deprez. On lui a substitué des schémas de services collectifs, soit ! Mais, vous l'avez dit en commission, monsieur le ministre, ils ont surtout une valeur prospective.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. De présentation.

M. Léonce Deprez. Ils n'ont pas de valeur normative, comme on dit. Expliquer cela aux élus, c'est déjà assez difficile. Au moins aurait-il fallu commencer par le commencement en traçant au niveau national les grandes lignes d'une politique d'aménagement du territoire dont les schémas régionaux se seraient ensuite inspirés. Ces schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire ne sont qu'amorcés. Il va donc maintenant falloir, pour que la politique soit cohérente aux yeux des élus, qu'ils reprennent les orientations des schémas de services collectifs.

La même difficulté se reproduit au niveau inférieur. Les schémas régionaux vont se traduire à l'échelon des pays et des agglomérations. Il faudrait donc, monsieur le ministre, pour que votre politique soit plus entraînante, que vous adressiez à tous les préfets de région une instruction précisant que l'aménagement du territoire se décline désormais non seulement au niveau des régions, mais aussi au niveau des agglomérations et des pays.

Puisque nous disposons maintenant de ces nouvelles structures, il faut encourager les villes à se constituer en communauté d'agglomération et les communautés de communes à s'associer en formant des pays ; il faut créer une dynamique à l'intention des élus locaux. Or il n'y a pas assez d'impulsion au niveau national.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Si !

M. Léonce Deprez. En tout cas, les élus ne la ressentent pas suffisamment. Ce qui compte dans la politique, monsieur le ministre, c'est la manière dont elle est perçue. La loi SRU vous donne pourtant les moyens de créer cette dynamique puisqu'elle prévoit, c'est ce qu'elle a de plus intéressant, les schémas de cohérence territoriale.

Après une expérience réalisée sur le terrain dans le Nord - Pas-de-Calais et qui pourrait être étendue à toutes les régions de France, je propose que les schémas de cohérence territoriale soient le moyen de traduire non seulement les intentions des schémas de services collectifs, mais aussi celles des schémas régionaux. Ces schémas de cohérence territoriale, qui portent bien leur nom, pourraient ainsi être le nouveau cadre de l'aménagement du territoire. La cohérence dont ils sont porteurs doit être respectée dans le cadre des contrats constitutifs des nouvelles structures intercommunales : contrats d'agglomération et contrats de pays. Si les élus ressentaient de la part du Gouvernement une volonté d'affecter les crédits, notamment du FNADT, en respectant ces cadres territoriaux, ils seraient beaucoup plus nombreux à vouloir dynamiser leur politique d'aménagement du territoire en s'associant dans ces structures pour faciliter leurs propres projets.

Il n'est pas trop tard, monsieur le ministre. Nous commençons à peine le chemin qui nous conduira à une meilleure organisation du territoire au moyen des agglomérations et des pays et, surtout, je ne ressens aucune divergence à ce propos sur les bancs de l'Assemblée nationale. Mettez à profit cette possibilité d'un accord général ! Nous avons trop de raisons de nous diviser pour ne pas essayer de nous rassembler sur une politique de rééquilibrage et de mise en valeur de nos territoires en mettant à profit ces structures territoriales nouvelles que le législateur a créées. Voilà, monsieur le ministre, les propositions que je tenais à vous faire. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

M. Philippe Duron. Excellent !

M. François Sauvadet. Il est bien, M. Deprez !

M. Philippe Duron. C'est l'homme le plus consensuel de cette assemblée.

M. Jean-Pierre Balligand. Il n'est pas sectaire.

Mme la présidente. La parole est à M. Gérard Bapt.

M. Gérard Bapt. Monsieur le ministre, je souhaite parler de l'emploi dans les territoires.

Dans le nouvel environnement économique que nous connaissons et que certains territoires subissent aujourd'hui de manière très douloureuse, les responsables de l'action publique sont à la recherche de nouvelles régulations macroéconomiques, de nouveaux dispositifs pour prévenir ou réparer les déstructurations brutales entraînées par les décisions stratégiques que prennent des groupes dominés par les intérêts de leur actionnariat financier.

M. Duron dans le Calvados, avec Moulinex, moi-même et M. Idiart, en Haute-Garonne, avec Pechiney Marignac, nous connaissons les effets dévastateurs que provoque la fermeture d'un site représentant la principale activité économique d'un territoire.

Ainsi a été réactivé, en termes de droit du travail et de mode de gestion de l'entreprise, le légitime débat sur les restructurations. Un débat qu'il importe aussi d'ouvrir en matière de contribution au dynamisme et à la souplesse d'adaptation des bassins d'emploi, des territoires et des pays, pour accompagner les efforts nationaux de lutte pour l'emploi et contre l'exclusion.

C'était déjà l'objectif du gouvernement Mauroy lorsque furent créés, en 1982, les comités locaux pour l'emploi, plates-formes tripartites associant élus, partenaires sociaux et administration et chargées d'organiser sur le terrain la parade aux transformations des situations d'emploi à l'heure des grandes restructurations minières ou sidérurgiques. Un véritable engouement, mais surtout une volonté administrative forte, avaient permis la création de quelque trois cents comités locaux pour l'emploi. Leur nombre diminua par la suite lorsque l'opportunité de leur enracinement local ne fut pas trouvé à l'heure de la décentralisation et des transferts de compétences. Plates-formes d'initiative locales, conseils de développement local à la création d'entreprises et à l'insertion par l'économique, structure de veille sociale et les quelque 120 comités de bassin d'emploi et structures associées sont inégalement répartis sur le territoire. Tributaires de leur insertion institutionnelle locale, ils tirent leur légitimité de la force de proposition en tant qu'acteur collectif, de leur fonction de centre de ressources pour les programmes nationaux et européens, de leur capacité à porter pour le compte du territoire des projets innovants.

Cette actualité est renforcée par la nouvelle donne européenne avec la reconnaissance explicite des acteurs locaux. Ce fut le cas notamment en 1996 avec l'impulsion des pactes territoriaux pour l'emploi. Elle est aussi renforcée par la nouvelle donne législative, avec les lois Voynet et Chevènement, portant en elles l'émergence d'une nouvelle gouvernance locale pour les centaines de pays et d'agglomérations qui couvriront le territoire. En particulier, l'article 25 de la loi Voynet prévoit l'installation de conseils de développement, associant les acteurs locaux autour d'un projet territorial partagé. Depuis une vingtaine d'années maintenant, le réseau des comités de bassin d'emploi a déchiffré de multiples expériences de développement local, de savoir-faire partagés autour de projets locaux et du dialogue social territorial nécessaire pour que des intérêts de chacun se retrouvent dans l'intérêt général sur son territoire.

La nouvelle donne de la politique pour l'emploi s'inscrit aussi dans la nécessaire individualisation et territorialisation des politiques publiques de l'emploi mises en œuvre depuis quelques années par le ministère de l'emploi et de la solidarité. Individualisation, territorialisation : à la veille de la mise en place des conseils de développement, les bassins d'emploi se trouvent donc à une période charnière.

Aussi, au nom du réseau des comités locaux de bassin d'emploi, ai-je exprimé le vœu, lors de l'assemblée générale des pays à Saint-Brieuc et devant M. le délégué général de la DATAR, que le décret fondateur de ces instances soit modifié pour qu'ils puissent être désormais des interlocuteurs non seulement du ministère de l'emploi et de la solidarité, mais également de celui de l'environnement et de la DATAR. Et il importera aussi de prendre en compte la nouvelle donne impulsée aujourd'hui par le secrétariat d'Etat à l'économie sociale et solidaire, puisque le pôle des élus, des partenaires sociaux et des acteurs décentralisés de la politique publique de l'emploi pourraient désormais s'enrichir du pôle sociétal de l'économie sociale et solidaire. Je fais référence à l'appel aux projets de M. Hascoët dans les conventions territoriales pour l'économie sociale et solidaire.

Monsieur le ministre, je voulais réitérer ce vœu devant vous ce matin, en vous assurant que les acteurs locaux et leurs réseaux sont décidés à conjuguer leurs efforts pour que les territoires s'adaptent mieux à la nouvelle donne de la mondialisation. Ils savent eux aussi que l'emploi passe désormais par le local, par le territoire et par la solidarité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais en quelques minutes présenter une remarque, deux réflexions et une adresse.

Commençons par la remarque. Permettez d'abord à celui qui a rapporté pendant plus de dix ans le budget de l'aménagement du territoire de féliciter le Gouvernement d'avoir augmenté ces crédits et surtout d'avoir fait preuve de constance dans l'augmentation. En matière d'aménagement du territoire, les crédits, en effet, ne doivent pas jouer au yo-yo puisque les opérations engagées sont nécessairement étalées dans le temps. Les mots autorisations de programme et crédits de paiement recouvrent une réalité plus grande dans ce budget que dans les autres. C'est vrai, bien entendu, pour les contrats de plan, mais aussi pour les primes à l'aménagement du territoire. Entre le moment où l'on décide l'investissement et celui où il est finalisé, deux à trois ans vont obligatoirement s'écouler.

Je tenais à souligner ce point car tel n'a pas été toujours le cas, malheureusement, que ce soit, d'ailleurs, sous une majorité socialiste ou sous la droite. Je me souviens notamment de grandes incantations sur le « nouvel » aménagement du territoire auxquelles a succédé un écroulement des crédits, juste après la loi Pasqua, c'était sous le gouvernement Juppé. Cela relativisait beaucoup les discours affichés. C'est donc avec une certaine solennité que je souhaitais me féliciter des changements intervenus. Et je suis sûr que nombre de mes collègues partagent mon point de vue, même dans l'opposition.

J'en viens à mes deux réflexions, qui sont d'ailleurs plus des interrogations. La première concerne la PAT et la seconde les problèmes de tertiarisation de la société.

Sur la PAT, une bonne réforme a été engagée, au moins dans le principe. En effet, et on ne peut que s'en féliciter, les seuils d'éligibilité ont été abaissés s'agissant du nombre d'emplois créés – on est passé à 15 – et du montant des investissements nécessaires pour bénéficier de cette prime. Cela permet de répondre à la demande, sans cesse réitérée dans cet hémicycle, d'accorder plus

précisément une aide aux petites entreprises, chacun sachant bien qu'il y a là des niches d'emplois. Cela contribue aussi, en quelque sorte, à moraliser les grandes sociétés, les grands groupes, dont les filiales ne percevront plus autant de subventions pour localiser l'activité.

Doit-on conclure que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Cela mérite quelques nuances. En tant que président de l'institut de la décentralisation – je n'ai pas pour habitude de faire allusion à cette fonction et je défends d'ailleurs souvent de manière égale le milieu urbain et le milieu rural –, il me semble aujourd'hui important d'attirer l'attention sur le fait que 90 % du territoire n'est plus habité que par 20 % de la population, voire moins. Et là c'est le maire d'une commune de 3 000 habitants et le président d'une intercommunalité de quatre cantons et 28 000 habitants, créée en décembre 1992, qui parle : les seuls dossiers dont nous avons encore la maîtrise concernent le développement endogène. Or, le développement endogène, nous savons faire.

M. François Sauvadet. Exactement !

M. Jean-Pierre Balligand. Nous remercions l'Etat de nous accompagner, mais nous savons faire. En revanche, nous craignons que, le dispositif ayant été en quelque sorte affaibli, tel groupe qui souhaiterait ouvrir une filiale préfère s'installer dans le grand urbain français plutôt que d'aller se risquer dans le monde rural.

M. François Sauvadet. Très bien ! Ça, c'est un vrai sujet !

M. Jean-Pierre Balligand. Et ce n'est pas être pessimiste, que de soulever cette question, monsieur le ministre. Nous devons tous y réfléchir et votre ministère et la DATAR doivent essayer de procéder à une véritable évaluation pour apporter éventuellement quelques corrections. Je suis un militant de la discrimination positive. En vrai décentralisateur, je ne crois donc pas qu'il faille uniformiser le territoire français par des dispositifs. En tout cas, si l'on veut permettre le développement de l'emploi, non pas de manière égale – ce serait là un discours incantatoire –, mais en donnant au moins au milieu rural la possibilité de réussir un certain nombre de choses, il serait bon que vous soyez vigilant. Monsieur le ministre, il n'y a là aucune critique.

M. François Sauvadet. Encore que...

M. Jean-Pierre Balligand. Je souhaiterais simplement que vous soyez attentif à cet aspect des choses afin que nous puissions mesurer les effets réels de la réforme dans un ou deux ans.

Ma seconde réflexion découle de la précédente. Il me semble important en effet d'éviter la ghettoïsation des activités. Certes, élargir le périmètre d'éligibilité des dossiers permettra d'attirer des entreprises relevant des secteurs du tertiaire et de la recherche-développement, et c'est très bien. Mais soyons clairs : la recherche-développement, ce n'est ni pour les petites villes, ni pour les villes moyennes. Les entreprises en question iront donc s'installer dans des zones plus développées, là où sont déjà concentrées les activités, ce qui peut paraître logique. Pourtant, à notre niveau, nous menons des expériences en la matière, nous ne passons pas notre temps à nous lamenter sur notre sort. Je suis précisément en train de monter un *call center* dans une commune de 3 000 habitants, qui pourra créer jusqu'à 200 emplois.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Très bien !

M. Jean-Pierre Balligand. Malheureusement, nous ramons souvent tout seuls pour faire ce type de choses. Il faudrait simplement nous accompagner.

Monsieur le ministre, je souhaitais donc attirer l'attention de vos services et de la DATAR sur ces points précis.

J'en arrive enfin à l'adresse que je souhaitais présenter aux élus régionaux et intercommunaux à propos d'un rendez-vous qui nous a été en quelque sorte fixé. Monsieur le ministre, vous nous avez indiqué que, dans le cadre des contrats de plan, 9 milliards d'euros sur les 35 de l'enveloppe 2000-2006 sont réservés au volet territorial qui nous est cher. C'est très bien. Mais il y a tout le problème de l'ingénierie et du portage de ces dossiers. Je demande donc à l'Etat d'intervenir, *via* ses SGAR et ses sous-préfets. Encore que la façon dont sont généralement gérés les fonds européens par le personnel de l'Etat dans les préfectures de région appelle quelques critiques. Je continue pour ma part à souhaiter que cette gestion soit assumée par les élus régionaux, l'Assemblée nationale et l'Etat, se bornant à procéder à une évaluation *ante* puis *post* et à constater la qualité du travail effectué.

M. Jean-Louis Idiart. Très bien !

M. Jean-Pierre Balligand. Cette organisation me paraîtrait plus efficace. Malheureusement, comme toujours, en France, l'Etat veut avoir des agents partout, quitte à faire ensuite l'objet de critiques justifiées de la part des élus territoriaux sur la lenteur et l'inefficacité des procédures.

S'agissant du sujet qui nous préoccupe, il est néanmoins indispensable que l'Etat mobilise tous ses sous-préfets pour préparer les dossiers, surtout pour les pays.

M. Léonce Deprez. Très bien !

M. Jean-Pierre Balligand. Pour les communautés agglomération, en revanche, je ne me fais aucun souci. Compte tenu du nombre de personnes, et notamment de cadres A, employées par ces collectivités, il est évident que les dossiers de contractualisation seront prêts. Vous savez bien qu'il n'y a pas d'homothétie entre les dispositifs du milieu urbain et du milieu rural. D'un côté, il y a le « faire » avec la communauté d'agglomération et toutes les carottes inhérentes. Et je précise que je fais partie de ceux qui ont milité en faveur de la création des communautés d'agglomération avec le délégué à l'aménagement du territoire. De l'autre côté, il y a le « faire faire » pour les pays.

M. Léonce Deprez. Eh oui !

M. François Sauvadet. Très bien ! Voilà un socialiste pragmatique !

M. Jean-Pierre Balligand. Or puisque nous ne pouvons pas agir en direct, nous avons besoin d'ingénierie.

MM. Jean-Louis Idiart et François Sauvadet. Très bien !

M. Jean-Pierre Balligand. L'année du rendez-vous, c'est 2003. Mais les dossiers devront être déposés fin 2002, sinon, je ne vois pas comment les fonds des contrats de plan avec leurs fameux 9 milliards d'euros pourront être mobilisés. Il ne reste donc plus qu'une année, monsieur le ministre.

M. Léonce Deprez. Eh oui !

M. Jean-Pierre Balligand. Je demande donc à l'Etat de nous aider à respecter le *timing* pour l'ingénierie locale. Aujourd'hui, tout le monde s'occupe des périmètres, des chartes, et tout ce qui est intrinsèque à la loi Voynet, et c'est normal. Mais il importe aussi, penser au contenu.

M. Léonce Deprez. Aux projets !

M. Jean-Pierre Balligand. Il ne faudrait pas, par exemple, que l'Etat nous propose de financer des paquets datant maintenant de plusieurs années. Ce n'est pas cela que nous voulons pour le pays. Il ne faudrait pas non plus que les élus régionaux ou départementaux profitent de l'occasion pour tenter de fourguer leurs propres projets et de les faire financer par ce biais.

M. Léonce Deprez. Très bien !

M. Jean-Pierre Balligand. Mon adresse ne concerne donc pas seulement l'Etat. Le ministre, la DATAR, mais aussi les élus responsables des régions, des intercommunalités sont également impliqués. A tous, je dis : travaillons véritablement dès maintenant...

M. Léonce Deprez. Aux projets !

M. Jean-Pierre Balligand. ... pour prévoir des actions concrètes bien préparées et présenter des dossiers prêts pour fin 2002. Alors que nous n'avons plus qu'une année pour le faire, les réunions auxquelles je participe ici ou là en France me donnent le sentiment que c'est loin d'être évident dans de nombreuses régions, en particulier pour les pays.

Cela étant, ce budget est un bon budget. Et nous avons encore quelques rendez-vous devant nous pour dynamiser notre territoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Léonce Deprez. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Duron.

M. Philippe Duron. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout d'abord, je souscris très largement aux appréciations positives portées sur votre budget par notre rapporteur spécial, M. Rodet, et notre rapporteur pour avis, M. Leyzour. J'exprimerai simplement un point de vue légèrement différent de celui de notre rapporteur spécial concernant l'Institut des hautes études de l'aménagement du territoire. Pour avoir eu la chance de participer aux travaux de cet institut lors de sa première année d'existence, comme Mme Geneviève Perrin-Gaillard l'année suivante, je puis dire que sa création a été une excellente initiative. Il dispense, en effet, un enseignement de très haute qualité. Il contribue très efficacement à diffuser une culture territoriale prospective et créative. Enfin, il crée des réseaux entre le monde de l'entreprise, le secteur privé, l'administration et les élus. Il faut donc l'encourager et le développer.

Monsieur le ministre, la loi d'orientation du 25 juin 1999 pour le développement durable du territoire, que Mme Dominique Voynet a présentée devant le Parlement, a créé une dynamique territoriale forte, n'en déplaise à M. Deprez. La recomposition des territoires est aujourd'hui largement engagée. Les premières assises des pays, qui se sont tenues sous votre patronage à Saint-Brieuc, en ont été la démonstration éclatante. Près de 250 pays sont en voie d'élaboration. La démarche est certes longue et complexe, mais elle est féconde. La publication du décret sur les schémas de services collectifs est imminente – et je crois que les remarques du Conseil d'Etat seront prises en compte par le ministère.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Bien sûr !

M. Philippe Duron. Ces exercices de planification territoriale à vingt ans déclinent les politiques publiques en tenant compte des spécificités territoriales, des stratégies et des projets régionaux. Cette prise en compte des besoins et des territoires répond mieux aux nécessités du développement durable et à la perception qu'ont les citoyens de l'avenir de leurs territoires.

C'est donc un grand chantier qui a été ouvert par la LOADDT. La recomposition territoriale, l'affirmation des logiques de projets amènent cependant à s'interroger sur la pertinence des outils d'aménagement du territoire instaurés dans la décennie passée, et notamment les zonages mis en place en cohérence avec la loi du 2 février 1995 – les ZRR, zones de revitalisation rurale, les TRDP, territoires ruraux de développement prioritaire, les ZUS, zones urbaines sensibles, les ZRU, zones de redynamisation urbaine, les ZFU, zones franches urbaines pour n'en citer que quelques-uns. A l'occasion d'un rapport réalisé à la demande de M. le Premier ministre avec mon excellente collègue, députée des Deux-Sèvres, Geneviève Perrin-Gaillard, nous avons mesuré les limites de cette politique de zonage d'aménagement du territoire. « Complexité », « absence de lisibilité », « faible efficacité des mesures », telles sont les expressions qui reviennent le plus souvent dans les propos de ceux que nous avons auditionnés.

Deuxième critique : l'absence de transversalité entre les politiques de développement du territoire et les politiques de protection de l'environnement.

M. Henri Nayrou. Oh oui !

M. Philippe Duron. Ces dernières sont trop souvent perçues comme des entraves à l'activité. Les PNR qui, entre deux recensements, ont vu croître leur population de manière très sensible, apportent la preuve que la valorisation des qualités d'un espace remarquable en augmente l'attractivité. La double vocation de votre ministère constitue une chance pour mieux intégrer les politiques d'aménagement du territoire et la protection de l'environnement dans une politique de développement durable.

Alors que les élus, les CRADT, les préfets réfléchissent sur de nouveaux découpages pertinents de la France ; alors que partout émergent des pays, des agglomérations, des SCOT ; alors que les conseils de développement vont élaborer les stratégies territoriales de demain, l'occasion nous est donnée de repenser les politiques publiques en s'appuyant sur ces territoires nouveaux.

Aux politiques d'exception et d'exemption fondées sur des zonages, nous préférerions, monsieur le ministre, que l'Etat substitue des politiques publiques inscrites dans les nouveaux contrats de pays et d'agglomération qui viennent, en ce domaine, former un ensemble cohérent avec les contrats de plan Etat-région. Il est ainsi possible et nécessaire d'intégrer tous les dispositifs de la politique de la ville dans les contrats d'agglomération. Je crois savoir que M. Bartolone a déjà engagé cette démarche. Certes, cette subsitution d'une politique à une autre ne saurait intervenir sans transition, mais l'évaluation des politiques structurelles en 2003, puis la renégociation de ces dernières à l'horizon de 2006, peuvent constituer les étapes de cette transformation.

Le développement économique des territoires passe aussi, comme l'a fort bien rappelé ma collègue Mme Perrin-Gaillard ainsi que M. Jean-Pierre Balligand, par des mesures de discrimination positive en faveur des entreprises qui prennent le risque de s'installer sur les territoires les plus fragiles, qu'ils soient urbains ou ruraux. Des encouragements sont d'autant plus nécessaires que 22 % seulement des entreprises bénéficient d'un prêt bancaire lors de leur création. Le chiffre tombe à 8 % pour les très petites entreprises qui ont un capital de moins de 35 000 francs.

Pour compenser cette frilosité du système bancaire, il faut repenser l'intervention des collectivités territoriales en faveur des entreprises, en veillant à la compatibilité de leurs aides avec les règles communautaires. Ainsi, il serait

opportun d'ajouter, voire de préférer aux aides non remboursables que sont les subventions, des aides remboursables qui pourraient prendre la forme de participations directes, ou de prises de participation au capital de certaines entreprises,

Telles sont, monsieur le ministre, puisque le temps m'est compté, quelques-unes des trente-cinq propositions contenues dans le rapport que nous avons, avec Mme Perrin-Gaillard, remis à M. le Premier ministre, ainsi qu'à votre prédécesseur, Mme Voynet, et que nous avons voulu en complète cohérence avec la loi d'orientation et de développement durable du territoire et avec les autres textes importants votés pendant cette législature.

Je souhaiterais que vous nous indiquiez dans votre réponse quel avenir vous entendez réserver aux actuels zonages qui ont été prorogés jusqu'en 2004 par la loi de finances pour 2000 et dans quel sens vous envisagez de les réformer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et vert.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Henri Nayrou.

M. Henri Nayrou. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, intervenant régulièrement depuis le début de cette législature sur le budget de l'aménagement du territoire, j'ai non moins régulièrement évoqué des sujets bateaux, ce qui rassure les uns et désole les autres. J'ai ainsi traité de l'aménagement du territoire dans toute sa splendeur, c'est-à-dire pour obtenir un meilleur équilibre territorial, les primes d'aménagement du territoire et la nécessité de les adapter aux besoins du terrain, les services publics qui doivent aussi épouser les formes du terrain, la réduction de la fracture numérique, nouvel enjeu de désenclavement, les spécificités de la vie en zone rurale, le nouvel avenir des ruralités comme l'indique le dernier recensement, etc.

Ce matin, je vais sortir de ces rengaines pour trois raisons.

La première tient au fait que, à quelques mois des échéances de 2002, ce n'est pas un propos de plus ou de moins d'un député venu du fin fond de la France qui va changer le paysage. *(Sourires.)*

La deuxième, c'est que j'ai eu la curiosité d'aller rechercher dans les archives de l'Assemblée nationale, le rapport de la mission d'information parlementaire sur l'avenir du monde rural qui a été conduite en 1992 par mes collègues Pierre Estève et Augustin Bonrepaux. Cela m'a permis de constater que rien n'avait changé depuis près de dix ans. Les intitulés des chapitres n'ont pas pris une ride ; ils sont toujours d'une obsédante actualité. Les attentes sont les mêmes, les propositions aussi et il en va de même pour les outils d'aménagement du territoire en matière d'avantages fiscaux, de primes, de procédures.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il y a tout de même eu quelques changements.

M. Henri Nayrou. Cette lecture peut constituer une véritable révélation, du genre à donner du sens à la célèbre phrase de Pierre Dac, selon lequel l'avenir, ce n'est jamais que du passé en préparation !

La troisième raison est liée à la catastrophe du 21 septembre à Toulouse car, en matière d'implantations diverses sur un territoire donné, à travers les âges, elle témoigne mieux que de longs discours de ce qu'il ne fallait pas faire, de ce qu'il ne faut pas faire et, surtout, de ce qu'il ne faudra plus faire. En matière d'aménagement du territoire, on connaissait le syndrome de Decazeville – cher à notre collègue Jean Rigal – phénomène qui symbolisait le départ simultané de services publics et d'activités d'une localité et de ses environs.

Désormais, on parlera aussi du syndrome de Toulouse pour illustrer les dangers d'un système urbanisé au fil des ans autour d'un pôle chimique d'une métropole qui englobe un hôpital psychiatrique construit il y a cent quarante-trois ans, loin de tout à l'époque, les dangers d'une concentration inexorable et non maîtrisée. Ainsi, savez-vous que dix mille nouveaux citoyens arrivent dans l'ère urbaine de Toulouse chaque année et que, sur trois arrivants, le premier a du travail, le deuxième en cherche et le troisième n'en a pas. On savait que Toulouse avait asséché la région Midi-Pyrénées ; on sait aujourd'hui que Toulouse organise sa propre asphyxie.

La grande leçon à tirer de ce drame est que l'avenir de notre société, voire de notre civilisation, ne passe pas par une hyperconcentration urbaine d'un côté et par une désertification rurale programmée de l'autre.

M. Léonce Deprez. Très bien !

M. Henri Nayrou. L'incantation n'est pas nouvelle, je vous le concède. Ce qui est nouveau par contre, c'est que la catastrophe de Toulouse vient de démontrer qu'il est indispensable de repenser l'architecture territoriale sans faiblesse et d'urgence.

M. Léonce Deprez. Très juste !

M. Henri Nayrou. Tout est en place : les lois, qui se sont empilées les unes sur les autres, les outils disponibles, comme l'indique le rapport de la mission de 1992, selon lequel il n'y avait plus guère de nouvelles mesures à inventer pour mieux mailler le territoire. Reste la volonté politique, mais je sais, monsieur le ministre, que ce Gouvernement a prouvé qu'il l'avait, ne serait-ce qu'en contenant les assauts d'un lobby libéral en matière de services publics et de téléphonie mobile notamment.

Alors que faire ? A partir des exemples que je viens d'énumérer modestement, il faut un grand dessein permettant, passez-moi le jeu de mots, de dessiner de nouvelles cartes de France, de la vie, des activités, des emplois, de la sécurité, des angoisses, des embouteillages, du temps choisi, des loisirs, de l'équilibre retrouvé et de l'avenir assuré.

Au sein d'un groupe de députés ruraux, que j'anime avec mon collègue Jean-Yves Caullet, nous estimons qu'une opposition villes–campagne serait stérile.

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. C'est vrai !

M. Philippe Duron. Très bien !

M. Henri Nayrou. Il faut, au contraire, mettre en œuvre un véritable partenariat entre urbain et rural sous l'égide des pays, ces territoires vrais.

M. Robert Gaïa. Remarquable !

M. Henri Nayrou. Or l'instauration de ce partenariat ne viendra pas du marché, mes chers collègues.

M. Michel Vergnier. Quel bon sens !

M. Henri Nayrou. Le credo du marché réside plutôt dans la formule « concentration coffre-fort », pour lui, et dans le prix à payer, pour les autres. Ce partenariat doit être mis en œuvre par l'Etat, courageusement, y compris en faisant le bonheur des gens malgré eux, du moins dans un premier temps. C'est cela le développement durable du territoire.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, après le drame de Toulouse, il sera difficile de me démontrer que j'ai tort. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. J'ai été très intéressé par toutes vos remarques, mesdames, messieurs les députés, et je vais essayer de répondre à vos interrogations, à vos adresses, à vos interpellations. Ce sera un peu dans le désordre, mais le sujet est tellement vaste et tellement complexe que je ne peux faire autrement.

MM. Vergnier, Sauvadet et Rigal, entre autres, m'ont interrogé sur les services publics en milieu rural. Nous tenons évidemment beaucoup à leur maintien. Tel est d'ailleurs l'objet des maisons de service public. Elles fournissent en effet une pluralité de prestations et réunissent une multiplicité de partenaires publics. Deux agents sont polyvalents et l'organisation d'un accueil commun est telle qu'elle permet de bien analyser la situation d'un usager et de répondre à ses besoins quelle que soit la sollicitation qu'il adresse à l'Etat.

Comme vous, mesdames, messieurs les députés, je reviendrai à plusieurs reprises sur le CIADT du 9 juillet. En effet, plusieurs mesures y ont été prises, dont certaines en faveur de ces maisons de service public en milieu rural, afin de renforcer les échanges de bonne pratique, d'accentuer la mutualisation des expérimentations. Il a même été lancé un appel à projets, à hauteur de 10 millions de francs, pour subventionner les maisons les plus innovantes par le progrès qu'elles apportent dans l'organisation des services et par l'appui qu'elles offrent.

Une autre interrogation, de M. Deprez notamment et de plusieurs de ses collègues, porte sur les relations entre les schémas de services collectifs et les contrats de plan Etat-région. Certes, nous aurions bien voulu que ces procédures coïncident du point de vue temporel, mais cela n'a pas été possible. En effet, les contrats de plan ont été signés avant les schémas de services qui, eux, ne seront définitivement adoptés qu'après une procédure extrêmement longue mais nécessaire. Ils sont actuellement soumis au Conseil d'Etat, et ils devraient être arrêtés avant la fin de l'année.

La coïncidence entre la programmation européenne et les contrats de plan étant également souhaitable, nous avons inscrit ces derniers dans un calendrier européen différent de celui de la loi Voynet du 25 juin 1999 pour les schémas de service. Sans qu'ait été pris un quelconque retard, le décalage était inévitable, car il fallait mener les études sérieusement.

M. Philippe Duron. Les études et la concertation !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Bien sûr, et chacun sait que la concertation a été très sérieuse.

Nous étions moins bousculés pour les schémas de services que pour les contrats de plan. Nous avons donc pu mener une longue concertation, notamment avec les régions. Mais nous allons saisir l'occasion de la période d'évaluation intermédiaire, vers 2003, pour prendre en compte les grandes orientations des schémas de service, qui, elles, ont été établies à l'horizon de vingt ans.

Plusieurs orateurs ont évoqué les rapports entre la DATAR et la nouvelle agence française pour les investissements internationaux, l'AFII. Certes, la première, qui est d'ailleurs à l'origine d'à peu près un tiers des implantations étrangères en France, a perdu certains budgets ou certains effectifs, mais au bénéfice de la seconde. Désormais cette dernière jouera le rôle essentiel, dans le cadre d'une cohérence nouvelle, pour attirer des investissements étrangers.

Dès le début de 2002, ses moyens seront augmentés et ses capacités renforcées. Les efforts de prospection à l'extérieur de nos frontières pourront donc être accrus, pour attirer les investissements étrangers, mais, autant que faire se peut, dans de bonnes conditions sociales, environnementales et territoriales.

Messieurs les rapporteurs, M. Bapt, Mme Bassot, MM. Desprez, Marchand, Rigal, Nayrou ont parlé des pays. Cela m'a permis de constater que la réflexion sur le sujet était tout à fait intéressante.

M. Félix Leyzour, *rapporteur pour avis.* Comme toujours !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Elle n'est évidemment pas encore terminée. D'ailleurs rien n'est jamais fini en matière d'aménagement du territoire. Il faut toujours continuer parce qu'un territoire évolue et connaît des mutations incessantes, qu'elles soient culturelles, économiques ou sociales.

Les pays, créés par la loi de 1995, ont été confortés par celle de 1999 qui leur a notamment accordé une place dans les contrats de plan Etat-région, en insistant sur le fait que les pays doivent adopter une charte qui exprime un projet. Certains ayant demandé ce que ferait l'Etat pour les aider, je réponds qu'il appartient d'abord aux pays eux-mêmes de se construire. A cet égard, je suis d'accord avec M. Desprez, pour souligner qu'ils doivent l'être indépendamment des couleurs politiques. Il ne faudrait pas, par exemple, que certains veuillent absolument faire coïncider les pays avec les circonscriptions. Je ne veux accuser personne, mais je l'ai vu.

M. Robert Gaïa. Non ? Qui peut le croire ? *(Rires.)*

M. Michel Vergnier. Incroyable, en effet !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Cette loi, monsieur Bapt, exige qu'au sein de chaque pays soit créé un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, associatifs. Il s'agira d'une véritable gouvernance locale qui sera associée à l'élaboration de la charte de pays, et qui transcendera donc les clivages politiques. A leur propos nous verrons, lors des prochaines élections, s'ils sont plus durables, d'une certaine manière. *(Sourires.)*

Actuellement, 280 pays sont en cours de constitution et 104 périmètres d'études ont reçu un avis conforme des conférences régionales d'aménagement et de développement du territoire. Avant la fin de l'année, quatre-vingt ou cent périmètres supplémentaires auront été arrêtés, mais je ne crois pas que nous aurons plus de cinquante contrats de pays contractuellement constitués au 1er septembre 2002.

M. le rapporteur Leyzour ainsi que M. Rigal se sont inquiétés des fortes disparités en la matière entre le Nord et le Sud. Il est certes exact que cela ressort d'une carte établie par la DATAR, mais il convient de préciser que celle-ci ne prend en compte que les pays ou projets de pays ayant déjà fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Elle ne fait donc apparaître que les régions au sein desquelles les conférences régionales d'aménagement et de développement du territoire ont déjà pu se prononcer sur les propositions des collectivités locales. Or de nombreuses autres démarches de pays sont engagées, mais sans que la réunion de la conférence régionale ait été encore réunie. Cette disparité entre régions n'est donc qu'apparente.

Ainsi lors des assises nationales que nous avons tenues à Saint-Brieuc, voilà environ deux mois, nous avons pu constater que la région Bretagne était déjà couverte de projets de pays, tandis que d'autres régions étaient plus en retard.

J'explique donc ainsi ces différences, mais il faut savoir que les disparités régionales sont moins fortes que la carte, dans sa rigueur administrative, ne le suggère. Il est cependant indéniable que le Grand Ouest a agi plus rapidement que le Sud, mais on trouve des projets en Aquitaine − par exemple le Pays basque, le Périgord noir, la haute Gironde, le Médoc −, en Midi-Pyrénées − le Val d'Adour, la Bouriane, les Comminges, le Couseran, le pays de Cahors, que je cite pour vous prouver qu'ils existent même s'ils sont moins avancés que certains pays dans d'autres régions −, en Languedoc-Roussillon − les Costières de Nîmes, la Petite Camargue, la plaine du Roussillon, le pays de Perpignan, la Narbonnaise, la haute vallée de l'Aude, les Cévennes viganaises −, ou encore en Provence : le pays d'Arles, le Briançonnais ou le pays de Digne.

Quant aux contrats d'agglomération, ils devraient également atteindre la cinquantaine dans un peu moins d'un an. Ils correspondent à la déclinaison opérationnelle et financière du projet d'agglomération. Cette nouvelle structure intercommunale s'appuie sur une taxe professionnelle unique très incitative car elle permet à ces collectivités de disposer d'une ressource financière directe.

A titre transitoire jusqu'en 2003, les communes qui ne remplissent pas encore les conditions institutionnelles et fiscales pour être constituées en agglomération, sont autorisées à signer, malgré tout, des contrats de plan et des contrats particuliers, si elles s'engagent à se regrouper en établissement public intercommunal à taxe professionnelle unique.

Pour répondre à la fois à M. Ligot, à propos des transports, et à M. le rapporteur, sur l'exécution des contrats de plan Etat-région en ce qui concerne les liaisons transversales dans les contrats de plan Etat-région, je peux citer l'itinéraire Paris−Orléans−Limoges−Toulouse,...

M. Maurice Ligot. Ce n'est guère transversal !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... pour lequel la convention entre l'Etat et la région est déjà signée.

Quant à la transversale Lyon−Bordeaux, elle fait l'objet d'un groupe de travail spécifique qui va définir un programme d'action.

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. C'est la liaison transversale Alpes−Atlantique qu'il faut réaliser !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. La question est celle de la traversée du centre de la France. Ainsi, la transversale Bordeaux−Lyon sera peut-être un jour prolongée jusqu'à Turin, au moins pour le fret.

M. Michel Vergnier. C'est essentiel.

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. Et Nantes ?

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Nantes aussi, mais avec des trains de nuit.

M. le rapporteur s'est interrogé sur l'exécution des contrats de plan Etat-région. Nous estimons qu'à la fin de cette année, elle devrait atteindre 24 %, ce qui est proche des 28 % correspondant à la moyenne annuelle des deux dernières années. En début de période de contrat de plan Etat-région − il ne faut pas oublier que certains d'entre eux n'ont été adoptés qu'il y a un an −, la montée en puissance des opérations est plus lente.

Nombre d'entre vous, dont Mme Pérol-Dumont, Mme Bassot, M. Ligot, M. Marchand, M. Sauvadet m'ont interrogé sur la téléphonie mobile et sur la subvention pour la mise en place du haut débit.

J'ai déjà évoqué dans mon propos initial les mesures prévues à cet effet par le CIADT du 9 juillet.

Je vais rapidement les reprendre. Selon le Comité économique et social, il resterait encore, en 2005, si les pouvoirs publics n'intervenaient pas, entre 20 et 25 % de la population qui n'auraient pas accès au haut débit ou à un coût qui en rendrait l'usage inaccessible de fait. Tout le monde s'accorde sur la nécessité d'établir une stratégie nationale cohérente en la matière. Pour cette raison, au mois de juillet dernier, le Gouvernement s'est fixé comme objectif − ambitieux − de permettre l'accès de tous en 2005 au haut débit à des conditions abordables, donc à bas coût. Je ne parle pas d'une capitale étrangère ! *(Sourires.)*

Un dispositif de soutien aux projets territoriaux a été instauré. L'Etat a chargé la Caisse des dépôts, je l'ai déjà dit, de créer un fonds consacré au développement de l'accès au haut débit. Cela permettra de mettre au service des collectivités locales des capacités d'expertise et d'appui pour accompagner et créer un effet de levier dans le déploiement des projets d'infrastructure. Sur cinq ans, ce sont près de 230 millions d'euros qui seront rassemblés à partir des fonds propres de la Caisse des dépôts.

Parallèlement, le Gouvernement autorise la Caisse des dépôts à mobiliser les fonds d'épargne qu'elle gère pour favoriser le développement de l'accès au haut débit et insister particulièrement sur les zones sensibles. Cela permettra aux collectivités locales de contracter des prêts à taux préférentiels sur trente ans en cofinancement avec les établissements de crédit à l'intérieur d'une enveloppe de 1,5 milliard d'euros.

Vous avez souhaité, monsieur Sauvadet, une « couverture territoriale » de la téléphonie mobile.

M. François Sauvadet. Oui.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Actuellement, à peu près un sur deux de nos concitoyens utilise des téléphones mobiles et ce pourcentage s'accroît. Il apparaît donc primordial d'assurer ces communications sur l'ensemble du territoire.

Ce n'est pas le cas actuellement. Dans les couloirs de transport, la communication quelquefois ne passe pas, à moins d'avoir un téléphone mobile tribande. Nous allons y remédier dans les conditions que je viens d'annoncer.

Malgré les efforts réalisés par les opérateurs eux-mêmes, pour des raisons de concurrence, pour déployer leur réseau dans les zones et les couloirs de transport les plus habités, il reste encore malheureusement 8 % du territoire qui n'est pas couvert.

M. Michel Bouvard. Surtout en montagne.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Comme vous avez été nombreux à le faire remarquer − je pense notamment à Mme Perrin-Gaillard −, le marché seul ne peut pas être régulateur de tous ces dispositifs. Il faut vraiment faire preuve d'un volontarisme public en ce domaine.

Un accord a été trouvé avec les opérateurs afin que, d'ici à trois ans, le territoire soit couvert à 100 % par le réseau de téléphonie mobile classique. Je ne parle pas de l'UMTS qui est un peu plus compliqué. On ne sait pas très bien comment il va évoluer, y compris financièrement. Nous avons bien quelques indications, mais elles sont un peu mouvantes.

L'Etat et les collectivités apporteront, chacun, 76 millions d'euros et les opérateurs 61 millions d'euros. Au total, 213 millions d'euros, soit à peu près 1,4 milliard de francs, seront consacrés à cet objectif, le Massif central étant considéré comme région prioritaire.

M. Michel Vergnier. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je souhaite maintenant répondre à la fois à M. Duron et à Mme Perrin-Gaillard qui ont écrit un rapport très intéressant sur le zonage et la lisibilité de celui-ci. Le Gouvernement a été très intéressé par les trente-cinq propositions contenues dans ce rapport réunies autour de quatre idées fortes. Je rappelle celles-ci très rapidement.

La première est la simplification des mesures dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je ne sais pas si l'un d'entre vous est plus territorial et l'autre plus écolo.

M. Philippe Duron. On a pacsé ! *(Sourires.)*

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Moi-même suis pacsé avec l'aménagement du territoire et l'environnement.

M. Jean-Michel Marchand. Cela fait un PACS à trois. *(Sourires.)*

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Ah, ce cas de figure n'a pas été envisagé lors du débat sur le PACS ! *(Sourires.)*

La deuxième idée forte est le remplacement du système de zonage par la contractualisation, fondée sur des projets.

La troisième est la mise en place d'un environnement favorable à ce passage à une nouvelle logique grâce aux mesures de formation et d'information.

La quatrième, enfin, est la mise en place d'un dispositif d'évaluation et la création d'un observatoire du développement durable.

Toutes ces propositions sont à l'étude au ministère et déboucheront sur des mesures réglementaires, organisationnelles ou législatives.

Concernant les pays, je veux répondre aux critiques formulées par M. le rapporteur Leyzour et M. Balligand. Ce sujet est à l'ordre du jour de l'étude de ce que l'on appelle le volet territorial des contrats de plan Etat-région programmé pour le 26 novembre prochain avec les préfets de région en présence du ministre de l'intérieur. Je ferai en sorte que les préfets soient sensibilisés aux blocages dont vous avez parlé. J'ai également demandé à la DATAR de présenter des propositions très précises concernant ce que M. Balligand a appelé l'ingénierie de projets. Celle-ci est indispensable à l'accompagnement des acteurs locaux et je proposerai au ministère de l'intérieur de publier très rapidement une circulaire en la matière. J'avais déjà parlé de ce projet à Saint-Brieuc lors des assises nationales des pays. Vous voyez qu'il progresse. La circulaire viendra clore le travail afin que les gens ne soient pas laissés à eux-mêmes et puissent être aidés par cette ingénierie de projets indispensable.

Vous avez pratiquement tous abordé les aspects économiques de la politique territoriale. Mme Perrin-Gaillard, Mme Jambu, M. Marchand, M. Duron, M. Vergnier, M. Bapt, M. Rigal, y ont particulièrement insisté.

Plusieurs d'entre vous ont été directement concernés par les annonces de fermeture et les plans sociaux. Je pense notamment à Moulinex. Nous avons mobilisé l'aspect territorial, notamment par le biais du FNADT, pour soutenir les salariés de ces bassins d'emploi.

Mme Perrin-Gaillard, avec son langage direct, a mis crûment en lumière que l'Etat reste parfois le dernier rempart pour protéger les salariés contre une logique économique libérale et froide. Mon ministère, pour ce qui le concerne, participe au processus interministériel, en relation avec le ministère de l'emploi et de la solidarité, le secrétaire d'Etat à l'industrie, et le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire. Il faut toujours avoir en tête cette dimension.

Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'une série de mesures territoriales. Celles-ci prendront plusieurs aspects. Il pourra s'agir de mesures de réindustrialisation favorisant l'implantation d'entreprises nouvelles, de mesures et de programmes de soutien à certains pôles d'activités existants, d'actions spécifiques pour les zones directement touchées par les restructurations de Moulinex. Elles pourront comprendre l'accélération d'actions prévues aux contrats de plan en matière d'éducation, de recherche, d'infrastructures de transport, de réalisations d'opérations relevant de crédits de droit commun comme les agences d'urbanisme ou bien l'adaptation aux sites Moulinex de certains dispositifs fiscaux ou financiers, par exemple pour la zone de revitalisation d'Alençon.

Nous devons nous attacher à donner une vraie place à l'économie sociale et solidaire, madame la députée. Celle-ci répond à de nouveaux besoins et est source de nouvelles activités, de nouveaux métiers. Je crois, comme vous, que ce secteur fait partie intégrante de l'économie. Il ne se juge pas sur le seul critère du profit mais sur la réponse qu'il donne à la demande sociale et le lien social qu'il crée. Il faut prendre en compte l'utilité sociale des activités, des procédés, des services proposés, voire des produits fabriqués. On peut songer à un label, à des agréments spécifiques, à des dérogations fiscales.

Dans le cas de Moulinex, des mesures d'accompagnement, de reconversion et de soutien aux bassins d'emploi ont été décidées. Elles feront une place à l'économie solidaire, notamment par le renforcement de la chambre régionale de l'économie solidaire ou le projet de création d'une caisse solidaire régionale.

Beaucoup d'entre vous, dont Mme Bassot, M. Vergnier, M. Ligot et M. Balligand – qui a appelé à la réflexion sur ce point – ont évoqué la PAT, la prime à l'aménagement du territoire. Plus de 400 programmes, représentant près de 35 000 emplois, ont bénéficié de cette prime au cours des dernières années. Depuis la réforme de cette prime, intervenue en 2001 à la demande de la Commission européenne.

Le CIADT du 9 juillet s'est prononcé sur 223 dossiers pour un montant d'aide de 85 millions d'euros, soit pratiquement 560 millions de francs. Cela représente environ 20 000 emplois prévisionnels et 2,5 milliards d'euros d'investissement.

Mme Jambu et M. Rigal m'ont interrogé sur la reconversion des bassins miniers. Je rappelle que le CIADT de décembre 1998 et celui du 23 juillet 1999 ont pris des mesures en faveur des bassins miniers de Lorraine et du Nord - Pas-de-Calais. Plusieurs réalisations ont eu lieu.

En Lorraine, un programme expérimental de la gestion de l'après-mine a été engagé, en préfiguration d'une démarche nationale d'accompagnement des mutations des territoires.

Dans le Pas-de-Calais, 70 000 logements miniers devaient être réhabilités. Une nouvelle enveloppe complémentaire de 4,5 millions d'euros a été entièrement et exclusivement consacrée en 1999 au programme de rénovation à la fois des cités minières et des voiries.

En Lorraine comme en Nord-Pas-de-Calais, le programme « après-mine », inclus dans le contrat de plan Etat-région, s'élève à un peu plus de 150 millions d'euros, soit à peu près un milliard de francs.

Plusieurs d'entre vous m'ont posé des questions sur le nouveau zonage de la PAT. J'en ai dit quelques mots dans ma présentation initiale. Comme l'a indiqué M. Balligand, le Gouvernement a décidé de baisser les seuils, ce qui est plutôt bon, et d'élargir un peu le type de services. M. Balligand a souligné l'intérêt de la mise en place de *call centers*. M. le rapporteur en a également parlé. Ceux-ci peuvent également être implantés en milieu rural. Souvent, les activités de type haute technologie ont besoin d'une infrastructure et d'un environnement particuliers et de la proximité d'un pôle de recherche universitaire, toutes conditions qui se trouvent plutôt réunies en milieu urbain ou périurbain. Cela étant, il y a du tertiaire qui peut également se faire en rural.

Mme Sylvia Bassot. Pouvez-vous nous donner des précisions concernant le dispositif de sortie de la PAT, monsieur le ministre ?

M. Maurice Ligot. Nous vous avons posé des questions à ce sujet.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je vais vous répondre.

Je veux auparavant donner une précision concernant le FNADT, puisque nous nous sommes fixé pour objectif la couverture totale du territoire d'ici à 2003 par un réseau de plates-formes d'initiative locale – les PFIL. Par le biais du FNADT, l'Etat apporte tous les ans 1,5 million d'euros pour permettre la création de quarante de ces plates-formes qui permettront d'allier une intervention financière à la mobilisation des acteurs économiques locaux.

La programmation 2000-2006 porte particulièrement sur l'ingénierie financière, les prêts d'honneur à la personne physique, les fonds de capital-risque et les fonds de garantie.

Avant de parler de transport, sujet abordé par beaucoup d'entre vous, je vais, pour répondre à la demande de Mme Bassot, donner quelques indications sur le dispositif de sortie de PAT, et les nouvelles règles remplaçant celles qui s'appliquaient pour l'objectif 2, les zones de revitalisation rurale, ZRR, et le territoire rural de développement prioritaire, TRDP.

C'est la commission qui nous a proposé de simplifier ce dispositif. Que sommes-nous parvenus à négocier ?

En ce qui concerne les fonds structurels, les zones qui perdent l'éligibilité à ce que l'on appelait auparavant « objectif 2 » ou « objectif 5 b » peuvent continuer à bénéficier d'un soutien financier.

Mme Sylvia Bassot. Ça, on le sait ! Parlez-nous plus particulièrement de la PAT !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Les zones qui perdent l'éligibilité à la PAT pourront continuer à utiliser une série d'outils pour le développement économique. Je vais vous en citer quelques-uns, mais je précise que tous ne s'appliquent pas automatiquement. Ce sont en quelque sorte des « boîtes à outils » qui ont été prévues. Ceux-ci s'appliquent en fonction des caractéristiques des territoires.

Mme Sylvia Bassot. Ils sont soumis à l'approbation du préfet et de la DATAR.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Tout à fait.

Les zones TRDP et ZRR continuent à bénéficier d'exonérations fiscales et sociales. L'intervention des collectivités locales sur l'investissement matériel sera toujours possible pour les PME.

Le décret n° 98-572, madame Bassot, permet d'allouer des aides à l'immobilier d'entreprises, à hauteur de 25 %, dans la limite de 900 000 francs.

Un nouveau régime d'aide pourra être mis en place par conventionnement avec l'Etat, jusqu'à 50 %, en ce qui concerne l'investissement matériel des entreprises.

La prime régionale à l'emploi, récemment révisée,...

Mme Sylvia Bassot. Oui.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... permet d'allouer une aide à la création d'emplois pour les PME jusqu'à 70 000 francs par emploi et 3 mégafrancs par entreprise.

La PAT tertiaire peut aller jusqu'à 70 000 francs également par emploi.

Est également prévu un dispositif d'aide à l'ingénierie financière, négocié avec la Commission européenne, pour le capital-risque, les fonds de garantie, les prêts d'honneur. J'en ai déjà parlé.

Enfin, les zones qui sortent de la PAT pourront continuer à recevoir un soutien public pour la formation des salariés, la recherche-développement et l'amélioration de l'environnement, à laquelle vous êtes également très sensible, madame la députée.

Mme Sylvia Bassot. Je suis surtout sensible aux taux de FDPMI !

Mme la présidente. Madame Bassot, l'intervention du ministre ne doit pas se transformer en dialogue !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Comme Mme la présidente me le rappelle, je n'ai plus que quelques minutes et je tiens à ce que ma réponse soit la plus complète possible.

Je vais maintenant aborder la question du ferroutage, auquel je suis également attaché, monsieur Marchand.

Le fret ferroviaire, en France, représente 18 % du tonnage par kilomètre qui est transporté. Cela intéresse également les élus de la montagne.

M. Michel Bouvard. Tout à fait.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Ce fret était en déclin depuis un quart de siècle. Le Gouvernement a affiché des objectifs très ambitieux dans les schémas de services de transports, puisqu'il souhaite le doublement de celui-ci d'ici à 2010.

M. Michel Bouvard. Il ne faut pas diminuer les aides au transport combiné, alors !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Les crédits inscrits dans le cadre des contrats de plan Etat-région pour le rail ont été multipliés par dix, et la SNCF va acquérir 400 locomotives pour le fret. Bien que la SNCF soit toujours un peu endettée, je souhaite qu'elle fasse pour le fret autant d'efforts que ceux qu'elle a consentis pour le TGV.

M. Jean-Michel Marchand. Nous aussi ! C'est très important.

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Les problèmes liés à la traversée des Alpes, on l'a encore vu de manière dramatique il y a quelques semaines, montrent l'urgence de trouver des solutions à l'échelle européenne.

La traversée des Alpes n'est pas la seule à poser des problèmes. Il y a encore plus de camions qui traversent les Pyrénées.

M. Michel Bouvard. Tout à fait !

M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Cette évolution doit donc être accompagnée d'un engagement communautaire très fort afin de créer un réseau européen d'infrastructure avec des normes techniques et de sécurité harmonisées.

Vous m'avez également interrogé sur le transport aérien, ainsi que Mme Jambu qui s'est plus particulièrement préoccupée de la sous-consommation des crédits du FIATA. Ce phénomène était difficilement évitable, dans la mesure où le FIATA a fait l'objet d'une véritable transformation. Le redémarrage a par voie de conséquence pris un certain temps, particulièrement pour les procédures d'appels d'offres. Il a aussi fallu remédier à certaines erreurs de calibrage par un assouplissement des règles applicables au FIATA. Mais grâce à l'entrée en vigueur de nouvelles conventions, les interventions du fonds en faveur des lignes aériennes sont en augmentation continue, comme le montrent les dépenses attendues pour 2002 sur ce chapitre, de l'ordre de 113 millions de francs alors qu'elles n'étaient que de 72 millions de francs en 2001. Et cette augmentation est d'autant plus forte que le transport aérien traverse, vous le savez tous, une passe un peu difficile.

Je veux répondre également à la question que m'a posée M. Marchand sur la stratégie aéroportuaire d'ensemble. Nous devons nous inscrire – c'est en tout cas mon avis – dans une vision de régulation globale des transports. C'est dans cet esprit que, lors d'un conseil informel « transport-environnement » qui s'est tenu à Louvain-la-Neuve il y a quelques semaines, M. Gayssot et moi-même avons défendu l'idée d'une taxe communautaire sur le kérosène – d'ici à dans quelques années, peut-être vaut-il mieux ne pas l'appliquer dans l'immédiat. Nous entendons également favoriser le transfert vers le TGV des déplacements à courte et moyenne distance, sans oublier évidemment la maîtrise, sinon la diminution des nuisances sonores aéroportuaires, particulièrement la nuit.

Je suis, pour ma part, évidemment favorable à une réduction des vols de nuit, voire à l'instauration d'un couvre-feu à Roissy, par un déplacement vers Vatry du fret aérien nocturne, ainsi qu'au développement d'un réseau de plates-formes de région ou de province, trop souvent inutilisées. Nous devrons songer à en construire de nouvelles, en tout cas à développer celles qui existent déjà, dans le respect évidemment des contraites environnementales. Ce pourrait être un moyen, par exemple, de dessiner un futur pour la région du grand Ouest autour de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes entre Nantes et Rennes. Le développement de l'aéroport de Lyon - Saint-Exupéry participe du même souci.

Il y a environ un an de cela, le Gouvernement avait évoqué le principe d'une nouvelle plate-forme à vocation internationale. Mais, depuis, le monde a un peu changé, me semble-t-il. Cette affaire a du reste fait l'objet d'un très long débat public, auquel certains d'entre vous ont sans doute participé, mené par M. Pierre Zémor à la tête de la démarche dite DUCSAI.

Au sein même du Gouvernement, chacun a pu exprimer, c'est bien normal, ses propositions et ses priorités. Mais on ne saurait pour autant oublier que l'évolution de la situation internationale est venue modifier la donne. S'agit-il d'un phénomène conjoncturel ou purement structurel ? Quoi qu'il en soit, on peut supposer que les mesures de sécurité, pour ne prendre qu'un exemple, tireront les conséquences des événements du 11 septembre, et que les compagnies aériennes adopteront des dispositions similaires à celles qu'applique El Al, c'est-à-dire très rigoureuses. Le coût du transport aérien en sera probablement accru. On peut également s'attendre, à lire la presse économique, que les compagnies d'assurance réagiront et réajusteront à la hausse les polices payées par les compagnies aériennes. S'y ajouteront les conséquences de la taxation du kérosène à l'échelon communautaire, dont je viens d'évoquer l'éventualité. Bref, personne ne sait très bien quelles vont être les perspectives de croissance du trafic aérien, notamment en Ile-de-France, pour les vingt prochaines années. Pour ma part, en tout cas, je m'interroge. Je ne crois pas qu'une expertise de la DGAC, même si son point de vue est parfaitement légitime, suffise à elle seule pour décider tout de go la construction d'une plate-forme dans la région Ile-de-France.

Quoi qu'il en soit, c'est demain que le Gouvernement prendra sa décision.

Mesdames, messieurs les députés, madame la présidente, je vous remercie de votre attention. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

Mme la présidente. Mes chers collègues, l'heure est trop tardive pour que nous puissions aborder les questions ce matin.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

Mme la présidente. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002, no 3262 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport no 3320).

Aménagement du territoire *(suite) :*

M. Alain Rodet, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe no 6 du rapport no 3320),

M. Félix Leyzour, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (tome III de l'avis no 3325) ;

Enseignement professionnel :

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe no 17 du rapport no 3320),

M. Yves Durand, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (tome V de l'avis no 3321).

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002, no 3262 :

Service du Premier ministre ; services généraux, SGDN, Conseil économique et social, Plan, budget annexe des Journaux officiels :

Services généraux, Conseil économique et social, Plan, budget et annexe des Journaux officiels,

M. Georges Tron, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe no 39 du rapport no 3320) ;

Secrétariat général de la défense nationale :

M. Pierre Hériaud, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe no 38 du rapport no 3320) ;

Plan :

M. Patrick Ollier, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (tome XVI de l'avis no 3325).

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT